



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 2 décembre 2021 à 19h00
aux Galeries du Rivage
Séance de relevée du jeudi 9 décembre 2021
à 19h00 à la Salle del Castillo
Présidence : Mme Anne-Francine Simonin
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
Citoyenne TV, www.vevey.ch
et www.vevey.ch/youtube**

10-11 / 2021

Mme la Présidente ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent les débats à distance. Le 2 décembre, elle remercie les services de la Ville d'avoir mis en place une salle dans laquelle le Conseil peut siéger. Elle rappelle quelques points afin que ladite séance se passe dans les meilleures conditions, ainsi que les règles sanitaires à respecter.

1. Appel

<u>Séance</u>	<u>Présent(e)s</u>	<u>Absent(e)s</u>
2 décembre 2021	85	15, dont 1 sans excuse (Mme C. Simonetto)
9 décembre 2021	76	24

2. Adoption de l'ordre du jour

Un nouveau point 6 est ajouté pour la nomination d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera en remplacement de M. Nuno Domingos (LCVL), non assermenté dans les délais réglementaires. La numérotation des points est décalée en conséquence.

La fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ainsi que le plan des investissements 2021-2026 seront traités ensemble, comme l'a fait la commission des finances.

Au point 17 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, quatre reliquats de la dernière séance et deux nouveaux objets sont annoncés :

- Interpellation de M. C. Wahli « Bloquer des espaces piétons toute la semaine pour faire du tourisme motorisé ? »
- Interpellation interpartis Les Vert.e.s, PS et da. « Zones 30 km/h : éloge de la lenteur »
- Interpellation de M. L. Brawand « Gilamont tourmenté par les déchets et incivilités »
- Postulat de M. F. Truffer « Pour des feux orange durant les horaires de nuit »
- Interpellation de M. S. Molliat « Excès de zèle à l'urbanisme ? »
- Interpellation de M. B. Schobinger « Retour de la mendicité dans nos rues »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

3. Correspondance

- Lettre de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire au 3 février 2022 pour répondre à l'interpellation de M. J. Christen « Des chalands sans places et des places sans marchands »

4. Communication(s) du Bureau

Le lundi 17 janvier 2022 aura lieu une présentation de l'Association Sécurité Riviera à la Salle del Castillo. Une invitation est déposée sur les sièges le 9 décembre.

Sur les sièges le 9 décembre, information concernant le lancement par la Ville d'une plateforme électronique pour signaler les cas de harcèlement de rue.

Nous avons appris le décès, le 15 novembre 2021, dans sa 93^{ème} année, de M. Gérard Stettler, ancien conseiller communal, président en 1968, municipal pendant deux législature puis député. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2021

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2021 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

6. Nomination d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera en remplacement de M. Nuno Domingos (LCVL)

La candidature de M. J.-M. Roduit est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, M. Jean-Marc Roduit (LCVL) est nommé à l'unanimité membre à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera.

7. Prévis sur demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 835'000.-- pour l'aménagement d'une unité d'accueil pour écoliers (UAP) au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Aviron situé au Quai Maria-Belgia 16 - phase 1 (2021/P36)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	Mme	Sarah Dohr
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	PS	M.	Pierre Butty
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	da.	M.	Grégoire Gavin
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	PLR	Mme	Claire Mollet
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Jacques Sauvonnnet
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Sébastien Albanesi
	VL	M.	Francis Baud
	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	Verts	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquo
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Monique Gavin
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit

8. Rapport sur Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) – Budget 2022 (2021/P32)

Rapport lu par M. Jérôme Christen

M. J. Christen revient sur la question de savoir si la provision demandée est conforme à la législation. Réponse a été donnée lors de la commission qu'à partir du moment où cette provision est affectée (dans le cas présent à la rénovation du 2M2C), on peut considérer que c'est légal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 32/2021 du 27 septembre 2021 sur le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

9. Rapport sur Fonds culturel Riviera (FCR) – Budget 2022 (2021/P33)

Rapport lu par M. Tiago Branquino

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 33/2021 du 11 octobre 2021 sur le budget 2022 du Fonds culturel Riviera,
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera.

10. Rapport sur budget communal pour l'année 2022 (2021/P31)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

Mme la Présidente salue la présence de M. A. Debonneville, de même que le travail effectué dans les services, par la Municipalité et par la commission des finances. Peu d'amendements ont été proposés.

M. le Syndic présente en préambule différents tableaux (distribués sur les sièges) qui permettent de mieux comprendre le budget. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

M. O. Ghorayeb remercie les membres de la commission des finances, son président, ainsi que l'ensemble des services qui ont effectué un énorme travail par rapport à ce budget. Il souhaite toutefois revenir de manière globale sur le budget. M. le Syndic a parlé de façon très positive du budget, à savoir que nous constatons une diminution du déficit par rapport à l'année dernière. Pour développer le budget, le travail a consisté en une comparaison du budget et des comptes par rapport à l'année précédente, mais il n'y a pas eu un travail approfondi pour revoir la plupart des postes. La conclusion ne nous amène pas à une diminution du déficit, mais à une augmentation globale des charges de 4,72 millions de francs et à une nouvelle augmentation en personnel. Le déficit reste de 7 millions de francs (10 millions en 2021), l'endettement continue à augmenter. Il était de 128,5% à fin 2019, de 138,3% à fin 2021. Certes, le taux recommandé est de 250%, mais si l'on continue dans cette direction, on ne sait pas ce que cela donnera à la fin de la législature. Il donne plusieurs exemples de gestions problématiques, comme les vignes ou les panneaux publicitaires, pour lesquels il a posé des questions en commission, sans vraiment recevoir de réponse. La Municipalité est certainement de bonne volonté, mais aucun effort n'a été fait, lors de l'établissement du budget ni dans le plan d'investissements, pour essayer d'améliorer ou de revoir la manière dont les choses se font dans notre commune. On continue à faire selon les habitudes, sans vraie analyse sur l'ensemble des postes. Il faudrait prendre du recul, geler les embauches et faire une analyse précise par rapport aux besoins réels. Une rationalisation des ressources, un travail interservices permettraient de diminuer les charges et ainsi les impôts pour nos concitoyens à partir de l'année prochaine. En Avant Vevey invite donc la Municipalité à reprendre l'ensemble du budget pour revenir avec un budget équilibré. Le groupe ne soutiendra pas le budget tel que présenté. Il invite à une réflexion beaucoup plus profonde si l'on veut améliorer les choses sur le plan financier.

M. le Syndic a omis d'indiquer qu'une nouvelle version du tableau joint au rapport de la commission a été déposée sur les sièges. Des modifications ont été effectuées à la suite de quelques erreurs. Il donne le détail des changements apportés et quelques explications à ce sujet.

Au vote, l'entrée en matière sur le budget est acceptée à une très large majorité (dix avis contraires et une abstention).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est ouverte sur la brochure du budget, dicastère par dicastère, directement sur les amendements qui figurent dans la liste. *(Seuls les dicastères qui ont fait l'objet de propositions d'amendements sont mentionnés ci-après)*

M. L. Lavanchy ajoute les remerciements de la commission des finances à toutes les personnes qu'elle a rencontrées lors de l'examen du budget, en particulier pour la remise de documents ou de renseignements supplémentaires avec célérité et sans contestation. C'est très agréable. Il donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 100.3012 Secrétariat pour les commissions
Proposition d'amendement à fr. 10'000.00 (Bureau)

M. T. Branquino indique que cet amendement ne deviendra effectif qu'une fois la procédure à suivre adoptée. Le Bureau présentera en février une marche à suivre ainsi que des balises pour son utilisation.

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (5 avis contraires et 18 abstentions).

Compte 122.3195 TVA due au taux forfaitaire de 5.2%
Proposition d'amendement à fr. 10'400.00 (COFI Tech)

M. L. Lavanchy indique qu'il s'agit de la TVA due pour la recette de la ligne 122.4272 – Concessions d'affichage. La ligne a été oubliée, raison de cet amendement technique.

Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (10 abstentions).

2. FINANCES

Compte 2962.3011 Traitements du personnel
Proposition d'amendement à fr. 64'700.00 (COFI Muni)

Compte 2962.3030 Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
Proposition d'amendement à fr. 6'200.00 (COFI Mun)

Compte 2962.3040 Caisse de pensions et de prévoyance
Proposition d'amendement à fr. 11'000.00 (COFI Mun)

Compte 2962.3050 Assurances accidents et maladie
Proposition d'amendement à fr. 1'900.00 (COFI Mun)

M. L. Lavanchy remarque qu'au compte 2962.3011, il y a une diminution de 30%, qui sont ajoutés au compte 182. Chaque fois qu'on touche aux traitements du personnel, les comptes liés sont eux aussi modifiés.

M. P. Chiffelle indique que la commission des finances s'est penchée extrêmement longuement sur cette problématique de déficit structurel des vignobles que notre commune connaît depuis des décennies. Elle a reçu d'abondantes explications de la Municipalité, même s'il reste un certain nombre de choses à éclaircir. La commission a renoncé à faire des amendements, qui auraient pu s'imposer si l'on songe par exemple qu'un des postes au budget n'est plus pourvu depuis deux ans. Elle veut faire confiance à la nouvelle Municipalité, qui n'est en fonction que depuis le 1^{er} juillet et qui a reçu comme héritage cette problématique, qu'elle n'ignorait peut-être pas, mais dont elle a pris conscience de l'ampleur aujourd'hui. Évidemment que l'année prochaine la commission examinera avec grande attention les progrès, nouveautés et révolutions promises par le municipal chargé de cette question.

Au vote, ces quatre amendements sont acceptés en bloc à une large majorité (12 abstentions).

35. URBANISME ET MOBILITÉ

Compte 351.3526.01 Participation AgloRivelac
Proposition d'amendement à fr. 30'000.00 (COFI)
Proposition de sous-amendement à fr. 50'000.00 (M. S. Ansermet)

M. L. Lavanchy rappelle qu'AgloRivelac est une association censée préparer un nouveau projet d'agglomération. Il y en a déjà eu par le passé, qui ont été annulés. La question s'est posée de savoir si c'est vraiment un bon projet ou de l'argent dépensé en vain. Une partie de la commission souhaitait supprimer cette subvention, une autre a demandé les détails de la convention. Il se trouve qu'on ne peut dénoncer la convention qu'avec six mois d'avance. L'idée de passer de fr. 60'000.-- à fr. 30'000.--, c'est de dénoncer la convention pour le 30 juin, que ce coup de semonce permette de faire avancer ce projet, dont on a l'impression qu'il traîne, et de forcer les diverses communes partenaires à aller de l'avant rapidement.

M. S. Ansermet trouve curieuse l'idée de diminuer de moitié le montant pour faire avancer un dossier. Il est vrai que la Confédération a refusé un projet en 2013. En 2018, une communication municipale nous apprenait la création d'un groupe de travail dans le but de proposer des projets concrets et de mettre en place un budget - qui a été accepté - permettant d'établir une pré étude. Une convention a été conclue entre le Canton et les communes. À cette époque, il était prévu de déposer un dossier auprès de la Confédération pour 2025, et de nommer un chef de projet au début 2020. Où en est-on ? Il rappelle les objectifs d'un tel plan, à savoir de planifier la densification proche des transports publics, développer les transports publics, préserver le mitage du paysage. Toute une série de mesures très concrètes sont prévues pour un total de 21 millions de francs. À son avis, il faut garder le montant prévu pour reprendre l'immense travail déjà réalisé et répondre aux demandes ou injonctions de la Confédération et ainsi bénéficier des subventions fédérales pour ces grands projets.

M. J. Christen rappelle qu'il était membre du comité de pilotage et du bureau de ce projet Rivelac. Le discours de la commission des finances est effectivement ambigu. D'aucuns souhaitent couper ce montant parce qu'ils estiment que ce n'est pas une bonne dépense, mais si le but est de redynamiser ce projet, que d'aucuns estiment en sommeil, il ne faut évidemment pas couper les moyens. Vevey Libre refusera cet amendement, histoire de ne pas se tirer une balle dans le pied. Les villes ont tout à gagner d'un projet d'agglomération qui permet de bénéficier de soutiens financiers de la Confédération. Les communes d'amont aussi, mais indirectement, car leurs citoyens et citoyennes profitent aussi de nos infrastructures. Si le Conseil décide de couper ce montant, les détracteurs de la solidarité intercommunale, après l'épisode du réseau REVE, vont sauter sur l'occasion. Ils ne seront pas les seuls, puisque d'autres en profiteront, soit ceux qui auraient souhaité confier cette tâche à la Promove pour donner une orientation plus économique que durable au dossier. Plusieurs trains sont déjà passés, qui ont permis à d'autres régions de profiter d'une manne qui s'élève à ce jour, sur le plan cantonal, à quelque 600 millions de francs. Une convention a été signée entre les cantons de Vaud, de Fribourg et 19 communes de la Riviera, de la Veveyse fribourgeoise et du Haut-Lac pour ce projet de 5^{ème} génération. L'ambition est de définir les objectifs d'un projet d'agglomération à 80 millions de francs (30% à charge de la Confédération, 10% du Canton, 24% de l'agglomération et 36% des communes). Cette manne serait évidemment bienvenue dans notre région pour faire face à des infrastructures inadaptées. On ne peut pas d'un côté refuser d'agir pour limiter la progression démographique et, de l'autre, ne pas assumer les conséquences de cette progression démographique en termes d'infrastructures. Rivelac doit également aboutir à un volet légal qui est obligatoire, l'établissement d'un plan directeur intercommunal, une vision globale que chacun appelle régulièrement de ses vœux. Si le Conseil met un terme à la démarche en cours, c'est le processus global qui part à l'eau et qu'il faudra reprendre de zéro. Tout le monde sera perdant. Les objectifs de ce projet d'agglomération sont, entre autres, la densification près des axes de transports publics, mais aussi la préservation du paysage viticole et agricole. Si le Conseil considère que celles et ceux qui ont travaillé à ce projet jusqu'ici ont fait un mauvais travail dès lors que la forme choisie n'est pas la bonne, soit, mais le plus important est de définir l'avenir. Vevey Libre estime qu'il faut faire confiance à la Municipalité, plus particulièrement au municipal M. A. Dormond pour travailler de l'intérieur et contribuer à adapter la forme de l'institution. Jeter le bébé avec l'eau du bain ne conduira qu'à rater une nouvelle fois le train financier, retarder l'établissement du plan directeur avec toutes les funestes conséquences que cela aurait dans la réalisations d'infrastructures adaptées aux besoins des habitants. Il enjoint donc le Conseil à refuser cet amendement et à continuer à soutenir ce projet d'agglomération. Nous pourrions revoir les choses lorsque la Municipalité reviendra avec des explications plus étendues sur la nouvelle direction que prendra ce dossier.

M. P. Bertschy remarque qu'au départ, il était plutôt opposé à cet amendement. Mais, après discussion nourrie au sein de la commission des finances, il a changé d'avis. Il faut voir cet amendement comme celui qui avait été déposé à l'époque par rapport au déficit des transports publics et la prolongation de la ligne VMCV. La majorité de la commission des finances est fâchée du travail fourni jusqu'à maintenant. La convention est bancal, elle doit être retravaillée. Pour Vevey, l'idée est de dénoncer la convention et de verser ce qui est dû jusque-là, charge à la Municipalité de travailler avec toutes les municipalités elles aussi nouvellement élues afin d'établir une convention claire, qui convienne à tous les conseils communaux, et de revenir devant le Conseil de Vevey avec la convention et un crédit supplémentaire, qu'il sera le premier à défendre si tout cela tient la route.

M. P. Chiffelle ajoute que l'intention n'est aucunement de donner un coup de pied à la collaboration régionale. La convention signée en 2019 qui contient nombre de dispositions renvoyant à des articles qui n'existent pas, qui désignent le syndic de Blonay (commune qui n'existera plus dès le 1^{er} janvier 2022) comme président du comité de pilotage, qui prévoit un comité de pilotage absolument gigantesque et technocratique avec un représentant

des 19 communes, un conseiller d'État, un directeur d'un service cantonal, toutes sortes de techniciens de l'administration. Toutes les communes ont mis fr. 400'000.-- à fr. 500'000.-- dans le pot commun, sans que rien ne se passe, ou du moins sans qu'on soit informé sur quelque progrès que ce soit. Le dernier projet était une catastrophe absolue, qui n'a abouti qu'à des aberrations et qui était un monument de technocratie ayant pour but de justifier une hausse constante des habitants dans le périmètre, tant et si bien - pour d'autres raisons aussi - que ce projet d'agglomération n'a pas obtenu la reconnaissance du Conseil fédéral. On a remis ça, mais sur la base d'une espèce de structure provisoire, parce que cette convention qu'il s'agit de financer n'a que pour but de permettre à la structure de se mettre enfin en marche pour réaliser ce plan directeur intercommunal, qui est effectivement indispensable à terme. Nous avons ici l'occasion politique de dire que nous ne pouvons pas continuer ainsi. Ce signal politique secouera aussi probablement d'autres communes. Même si d'aventure cet amendement devait ne pas être accepté, la convention prévoit la possibilité d'une résiliation moyennant six mois de préavis. Cas échéant, si la Municipalité voit qu'au bout de six mois cela ne fonctionne pas, elle pourra toujours la résilier pour le 31 décembre 2022. Il invite donc le Conseil à avoir un peu de courage politique en donnant un coup de pied constructif dans cette usine à gaz.

M. A. Stübi ne dit surtout pas que ce projet d'agglomération est inutile. C'est quelque chose qu'on a raté, plusieurs trains sont déjà passés, on s'est planté, la dernière fois aussi parce qu'on a voulu tout faire dans l'urgence. La réponse de la Confédération a été : « Le projet est tellement nul, revoyez votre copie et revenez la prochaine fois ». On a signé une convention en 2019 dans le but d'avoir une nouvelle structure en place en 2020. Certes, le Covid est arrivé, mais la réalité est que ce projet d'agglomération doit être déposé en 2025. Si l'on paie pendant encore une année du papier pour écrire des conventions pour la future organisation, il ne restera plus que deux ans pour poser un projet d'agglomération. Il préfère, plutôt que discuter pendant des heures de conventions, qu'on discute tous ensemble de ce qu'on aimerait faire, avec un vrai projet de convention qui permette enfin d'avancer. Ne perdons pas notre temps à récrire cette convention provisoire. On veut connaître la future organisation et le Conseil votera alors un crédit supplémentaire. La volonté de cet amendement n'est pas de donner un coup de pied, mais un coup de fouet pour que le dossier avance. La Municipalité ne peut pas tout faire seule ; il est nécessaire de se mettre d'accord avec les autres partenaires.

M. A. Dormond, municipal, admet qu'il y a eu des échecs avec les versions précédentes. Aujourd'hui, l'échéance pour déposer un projet d'agglomération dit de 5^{ème} génération, c'est 2025. C'est bientôt, et l'objectif du comité de pilotage est de respecter cette échéance. Il y a une unanimité sur le fait que ce projet doit avancer ; c'est une obligation légale. La partie fribourgeoise a déjà contribué à sa part de travail, ils sont en attente du travail que doit réaliser la partie Riviera et Haut-Lac. Si l'on ne respecte pas cette échéance de 2025, on va effectivement encore rater un train et cela nous amène à un projet d'agglomération de 6^{ème} génération, qu'on ne pourra déposer qu'en 2029 et qui déploiera ses effets à partir de 2031. Il faut garder ces dates à l'esprit pour se rendre compte de la chance pour la région et l'agglomération de disposer d'un plan directeur intercommunal et d'un projet d'agglomération solides et le plus rapidement possible. Plus vite on aura ce plan d'agglomération, plus vite on pourra obtenir des financements sur des projets d'envergure. Plus on attend, plus on reporte ces travaux d'envergure qui sont importants non seulement pour Vevey, mais pour la région tout entière. On parle de mobilité, mais aussi d'environnement, de nature, de paysage. Une nouvelle couche devra certainement s'ajouter, à savoir la couche énergétique, avoir une vision globale du volet énergie sur l'agglomération. Là où on a commis des erreurs, et la Municipalité l'a rappelé avec conviction au sein du bureau du comité de pilotage depuis son entrée en fonction le 1^{er} juillet, c'est le manque abyssal de communication et d'information. Ce n'est pas normal qu'un projet aussi ambitieux et important soit aujourd'hui dans la situation qu'on connaît, avec énormément de questionnements et de doutes. La Municipalité s'engage à aller discuter, avec les communes partenaires, de ce qu'on peut adapter, changer, renégocier. Ce n'est pas en coupant cette ligne que les relations avec nos voisins vont s'améliorer. On commence enfin à retrouver une bonne collaboration au sein du bureau, qui est unanime pour avancer dans ce projet. Le renforcement du rôle des vice-présidences permettra de répartir les responsabilités sur davantage d'épaules que sur une seule et même personne. Ces changements de gouvernance ont commencé à se dessiner avec l'envie de travailler rapidement sur le plan directeur intercommunal et sur ce PA5. Vevey va tout faire pour renégocier ce qu'elle peut. Si l'on n'y arrive pas, on pourra effectivement toujours actionner ce qui est permis dans la convention, à savoir la dénoncer le moment venu. Mais la Municipalité ne souhaite pas agir de manière frontale alors que la situation se détend au niveau des communes.

Mme S. Dohr trouve curieux et désolant qu'on coupe ainsi, lors de la discussion sur le budget, l'herbe sous les pieds de la nouvelle Municipalité. Ce projet est en cours depuis de nombreuses années, il faut donner le temps à la Municipalité de rassembler les gens autour de la table, de mettre les choses à plat et de permettre une discussion franche, ouverte et convaincante pour le futur.

M. P. Chiffelle rejoint M. A. Stübi sur sa volonté de coup de fouet. Dans la première partie de son intervention, M. A. Dormond laisse croire que si l'on vote cet amendement, on allait tout retarder. C'est exactement l'inverse de ce qu'il a dit et c'est bien pour cela qu'il parle d'un coup de fouet. Il s'agit d'un acte politique, d'un effet détonateur. Il ne doute pas que la Municipalité essaie de faire au mieux, mais cette structure doit être en place dans

les six mois, sinon Vevey n'en fera plus partie, parce qu'il sait comment se passent les nombreuses obligations des municipaux et autres instances administratives qui participent à ces séances ; ça ne cesse de traîner. Il ne doute pas que ce projet progresse, mais il le fera d'une manière beaucoup plus efficace et rapide si cette impulsion émane du chef-lieu du district.

M. S. Ansermet ne comprend toujours pas cette relation entre couper le budget de 50% pour donner un signal politique positif. Pourquoi fr. 30'000.-- et pas un autre montant ? Il propose pour sa part de donner un coup un peu moins fort et de diminuer le montant de fr. 10'000.--. Il dépose un sous-amendement dans ce sens.

Mme S. Dohr insiste sur le fait qu'il faut discuter d'abord avec les différents partenaires, comme on l'a fait dans le cadre du réseau REVE. Il y avait du mécontentement, on s'est mis autour de la table, on a discuté et finalement la commune a résilié la convention. On a une nouvelle Municipalité. Elle trouve cette idée de vouloir donner aujourd'hui un coup de fouet curieuse et dommageable.

M. A. Gonthier précise que c'est une contribution en francs par habitant. Donc, soit on paie toute l'année et l'on verse fr. 60'000.--, soit on paie la moitié de l'année et c'est fr. 30'000.--. Fr. 10'000.-- en moins ne correspondent à rien, puisque la résiliation se fait de six mois en six mois. La proposition de la commission des finances est donc techniquement parfaitement justifiée, au Conseil de décider si elle l'est politiquement. Si l'on coupe ce budget, est-ce que cela implique automatiquement la résiliation de la convention ? Si l'on résilie la convention, est-ce que cela implique forcément que Vevey sorte du processus ? Et si l'on sort du processus, comment peut-on influencer ce dossier ? Avec des réponses à ces trois questions, il sera certainement plus facile de voter. Parce que si l'on est hors du processus, ce n'est pas en faisant un crédit complémentaire qu'on pourra le réintégrer.

M. A. Dormond remarque que dès le moment où l'on dénonce la convention, difficile d'arriver la bouche en cœur et de vouloir réintégrer le projet à nos conditions. La Municipalité veut se laisser cette chance de discuter avec nos partenaires, et si l'on n'arrive pas à une solution convaincante, alors elle dénoncera la convention.

M. L. Lavanchy constate que nous sommes tous d'accord qu'il s'agit de faire avancer ce projet d'agglomération. Deux voies sont possibles. La première consiste à dire qu'au 30 juin il doit y avoir quelque chose de clair, de précis, qui nous permet de passer à l'étape supérieure, et à ce moment-là on votera des crédits pour l'étape suivante. L'autre possibilité est à dire que ce n'est pas le moment de sortir parce que si l'on dit qu'on veut sortir, on ne nous écouterait plus. La commission des finances pense que la première solution est la meilleure, c'est-à-dire qu'on va jusqu'au 30 juin, mais qu'on veut qu'à cette date les choses aient avancé.

M. P. Butty se dit quelque peu surpris de tout ce débat qui a eu lieu apparemment de manière assez intense au sein de la commission des finances. S'il a bien compris, la commission propose de dénoncer la convention au mois de décembre pour que Vevey n'en fasse plus partie dès le mois de juillet. M. L. Lavanchy dit que c'est parce qu'au mois de juin on veut relancer quelque chose. Mais à cette date, on sera juste à l'étape de dire qu'on sera dehors de tout et l'on ne pourra rien lancer du tout. Cela lui semble tout à fait incohérent. Il trouve plus logique de conserver ces fr. 30'000.-- et de dire que si, au bout de six mois, on trouve que cela n'avance toujours pas, à ce moment-là on pourra résilier la convention. Mais décider aujourd'hui qu'on résilie la convention à la fin de cette année pour sortir au 30 juin, sous prétexte qu'à cette on pourra faire quelque chose, paraît absurde.

M. V. Matthys pense que M. A. Gonthier aurait pu poser ses trois questions lors de la commission des finances ; cela n'a pas été véritablement le cas à son souvenir. On voit bien qu'il est très difficile de se positionner en toute connaissance de cause sur les conséquences de la décision que nous avons à prendre. Il revient sur les propos de M. P. Chiffelle, qui parlait de confiance envers la nouvelle Municipalité. Il tient pour sa part à donner sa confiance à cette nouvelle Municipalité, mais aussi à celles des autres communes, puisqu'il y a eu bien des changements, raison pour laquelle il ne votera pas cet amendement.

M. A. Stubi rappelle que finalement c'est la Municipalité qui décidera si elle dénonce ou pas la convention. Elle peut ne pas la dénoncer et faire acte de foi que jusqu'au 30 juin on arrivera à une solution et tout ira pour le mieux. L'autre solution, c'est qu'au moins d'ici au 30 juin, si elle ne l'a pas dénoncée mais qu'elle y croit toujours, elle viendra nous expliquer, à l'appui d'un préavis avec une demande de crédit supplémentaire, où en sont les travaux, pourquoi est-ce que c'est justifié de continuer et ainsi aura-t-on peut-être des éléments plus concrets pour savoir où on va et quelles sont les prochaines échéances. Et si par hasard tout devait aller pour le mieux et qu'une nouvelle structure se mettait en place, la Municipalité demanderait de toute manière un crédit supplémentaire pour donner les moyens financiers à cette structure de fonctionner. Il ne voit pas le risque de travailler encore six mois et de revenir devant le Conseil soit pour présenter les nouveaux statuts ou pour demander de l'argent supplémentaire, mais au moins on aura des explications. Ce n'est pas un acte de défiance face à la Municipalité, mais plutôt un acte de soutien de ce Conseil pour dire qu'il faut avancer et arriver avec des choses plus concrètes.

M. S. Ansermet retire son sous-amendement.

M. A. Dormond admet qu'il y a eu très peu ou pas de communication, mais il est faux de dire que rien n'a été fait. Il y a eu notamment la stratégie régionale de gestion des zones d'activités, qui fait partie des éléments à fournir pour produire un plan d'agglomération de 5^{ème} génération. Cet aspect-là est mis en consultation auprès des différents exécutifs jusqu'au 15 décembre. Là où l'on n'a pas avancé, c'est sur le plan directeur intercommunal ; c'est surtout ce point-là qui est très urgent à mettre en œuvre. Si l'amendement est accepté, la Municipalité ne pourra pas s'asseoir sur la décision du Conseil, elle sera obligée de dénoncer la convention, et c'est bien cela qu'elle souhaite éviter, raison pour laquelle il propose de ne pas accepter cet amendement.

M. J.-D. Légeret aimerait savoir ce qui se passerait si l'on reporte simplement la décision de six mois.

M. A. Dormond répond que cela décale encore les négociations. La Municipalité souhaite pouvoir négocier au plus vite avec les partenaires, raison pour laquelle il faut prendre une décision ce soir.

M. L. Lavanchy ajoute que si l'on reporte la décision de six mois, on vote fr. 60'000.-- et c'est au 30 juin que la convention peut être dénoncée. Quoi qu'on décide, cela coûte à la Commune fr. 30'000.-- tous les six mois.

M. M. Rizzello rappelle que le Conseil vote un budget. En aucun cas il ne peut faire de la cogestion et imposer à la Municipalité de dénoncer une convention à une certaine date. C'est une question de compétence et de séparation des pouvoirs. Il dépose une motion d'ordre afin de passer au vote.

Tout le monde est d'accord avec cette motion d'ordre, mais la discussion est de toute manière terminée. Au vote, cet amendement est refusé par 38 voix contre 27 (13 abstentions).

4. TRAVAUX PUBLICS, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN

Compte 400.3809 Attribution au fonds de réserve pour le rétablissement de l'espace privé suite actes d'incivilités
Proposition d'amendement à fr. 0.00 (COFI)

M. L. Lavanchy indique que cet argent sert à aider des propriétaires privés à remettre en état leurs façades à la suite d'actes d'incivilités. Il y a fr. 140'000.-- dans ce fonds et pratiquement rien n'a été dépensé. Il faut dire que le règlement n'est pas forcément facilement utilisable, raison pour laquelle la commission propose d'arrêter d'alimenter ce fonds. La Municipalité accepte cette proposition et envisagera une nouvelle manière d'aider les propriétaires privés.

M. A. Gonthier ajoute que ce fonds était destiné à payer les franchises d'assurances que les propriétaires privés auraient souscrites pour l'effacement des tags. Or, quasiment aucun propriétaire ne conclut une telle assurance, car les cotisations sont prohibitives, ce qui explique que ce fonds n'a jamais été employé.

Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (une dizaine d'abstentions).

Compte 430.3185 Honoraires et frais d'expertise
Proposition d'amendement à fr. 43'000.00 (M. B. Schobinger)
Compte 430.3170 Frais de réceptions et de manifestations
Proposition d'amendement à fr. 0.00 (M. B. Schobinger)

M. B. Schobinger propose de diminuer les montants liés à l'obtention du label Villeverte. Fr. 15'000.-- ont déjà été engagés pour démarrer les démarches, restent fr. 15'000.-- + fr. 5'000.-- de frais de réception + toutes les certifications qui suivront. Le principal argument mis en avant pour ce label, c'est que cela va nous permettre d'échanger, d'avoir des retours d'expériences entre les communes labellisées. Or, nul besoin d'un label pour cela. Il s'agit plutôt d'une autocongratulation pour dire qu'on effectue bien notre travail et avoir un sceau en plus sur les documents de la Ville. Il préfère pour sa part investir cet argent dans d'autres postes en lien avec le développement durable.

M. S. Ansermet admet qu'il n'y a pas besoin d'un label pour discuter avec d'autres villes actives dans ce domaine. Ce label, mis en place par l'Union suisse des parcs et promenades, ne concerne pas uniquement la gestion écologique ; il pose un regard sur l'organisation des secteurs parcs et jardins, sur la formation professionnelle, les problématiques liées au changement du climat, la gestion de l'eau, mais aussi sur le respect des dispositions légales. Des objectifs sont fixés tous les quatre ans. Ce label concerne également les jardins familiaux, les vignes, il fixe des objectifs mesurables et assure une certaine continuité. Si des personnes venaient à changer, on a la garantie du suivi et de la pérennité des mesures mises en place. Il faut donc refuser cette diminution de charges.

M. P. Bertschy ne se dit pas évidemment opposé à ce qu'on collabore, mais préférerait pour sa part qu'on coopère activement, sérieusement et de manière concrète entre les 4 villes du district plutôt que de vouloir travailler avec la Suisse entière.

M. M. Bertschy trouverait assez étrange que le Conseil communal, qui a déclaré l'urgence climatique il n'y a pas si longtemps, décide de revenir en arrière sur un processus de labellisation qui doit justement permettre de savoir où l'on se situe par rapport aux enjeux de la biodiversité en ville. Cette labellisation n'est pas une autocongratulation ponctuelle, mais un processus répétitif qui permet aussi de mettre en avant les évolutions dans ce domaine afin d'assurer la résilience de notre espèce. Maintenir cette subvention et aller au terme du processus de labellisation qui est en cours paraît donc assez judicieux.

M. V. Imhof, municipal, indique que Montreux-Vevey Tourisme est en train d'acquiescer un label, qui s'appelle Swiss sustainable et dont l'objectif est de mettre en valeur les labels écologiques sur la Riviera. Ce serait d'une certaine manière l'occasion de faire de ce label Villeverte une attractivité touristique. Mais c'est aussi un gage de qualité. On a déjà fait un certain nombre de dépenses. Le processus d'engagement d'une personne qui s'occupe de la certification avait déjà commencé avant l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité. Cette personne a pris ses fonctions le 1^{er} décembre ; il est donc un peu tard pour changer quoi que ce soit, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, les deux amendements sont refusés en bloc à une large majorité (un grand nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

5. FAMILLE, ÉDUCATION ET SPORT

Compte 507.3664 Subsides pour soins dentaires
Proposition d'amendement à fr. 10'000.00 (M. B. Schobinger)

M. B. Schobinger constate que ce compte passe de fr. 600.-- en 2019 à un peu plus de fr. 6'000.-- au budget 2021. Il propose de limiter les augmentations pour les subsides des soins dentaires. Il rappelle que les Vaudois ont refusé de soutenir une assurance dentaire.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Compte 526.3114 Achats de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien
Proposition d'amendement à fr. 10'000.00 (COFI Tech)
Compte 526.3133 Nettoyages et divers
Proposition d'amendement à fr. 170'000.00 (COFI Tech)

M. L. Lavanchy remarque que les chiffres ont été inversés, raison de ces amendements techniques.

Au vote, ces deux amendements sont acceptés en bloc à une très large majorité (quelques abstentions).

8. CULTURE

Compte 814.3653.54 Association Festivalocal
Proposition d'amendement à fr. 0.00 (M. B. Schobinger)

M. B. Schobinger remarque que la dernière édition de ce festival remonte à quelques années déjà, avec une organisation assez lacunaire et passablement de laisser-aller. L'UDC ne peut pas laisser passer un tel festival de la drogue. Il faut remettre les choses en ordre. Sachant que les organisateurs restent les mêmes, il n'a plus confiance en eux pour organiser ce genre de manifestations en ville, là où des familles jouent avec leurs enfants, raison pour laquelle il propose de supprimer le montant que la Commune octroie à ce festival.

Mme E. Lopez invite fermement le Conseil à refuser cet amendement. Elle trouve assez étonnant qu'on taxe un festival de « festival de drogués » dans une commune où s'organise tous les 25 ans une manifestation dédiée à l'alcool. Cela n'a pas dérangé grand monde que l'état d'ébriété des gens puisse choquer des enfants ou des familles pendant trois semaines dans notre ville. Cet argument n'a donc pas lieu d'être. La Municipalité a rencontré les organisateurs du Festivalocal, des engagements ont été pris pour davantage de sérieux dans l'organisation de cette manifestation. C'est important de donner une chance à cette manifestation de continuer à exister. Aujourd'hui, notre société est caractérisée par toute une série de tendances, notamment la mondialisation et l'individualisme, et il est de plus en plus difficile de se retrouver autour d'identités et d'expressions culturelles communes. Toute une diversité d'expressions culturelles existe et c'est important qu'elle puisse s'exprimer. Le Festivalocal rencontre un public, des gens ont besoin d'un espace pour faire vivre ces préférences culturelles et c'est

vraiment une richesse pour une commune comme la nôtre de permettre à un certain type de culture d'exister, même si ce n'est pas une culture dominante et qu'elle réunit moins de monde que la Fête des vigneron.

M. L. Dällenbach a travaillé pendant 4½ au sein de l'administration communale, à la direction des espaces publics. La remise en état après le Festivalocal a coûté fr. 3'700.--, hors subvention, et ce montant n'a jamais été payé. Il est donc faux de dire aujourd'hui qu'on leur verserait une subvention de fr. 5'000.--, raison pour laquelle il est entièrement d'accord avec l'amendement, parce que la Ville n'a pas seulement payé fr. 5'000.-- de subvention, elle a dépensé dans les faits fr. 8'700.--.

M. P. Bertschy rappelle que la Fête des vigneron n'est pas la fête du vin. La Confrérie des vigneron récompense tous les trois ans les meilleurs vigneron-tâcheron, ceux qui travaillent la vigne. Et elle organise une fois par génération une fête pour couronner les meilleurs vigneron-tâcheron, pas pour fêter le vin.

M. A. Gonthier admet que la Fête des vigneron célèbre les vigneron, mais le public qui se presse dans les rues célèbre avant tout la dive bouteille, de même que le Festivalocal célèbre la musique et son public parfois d'autres choses. Organiser un festival est quelque chose de constructif. Pour les gens qui participent au Festivalocal, supprimer cette manifestation, c'est supprimer la partie constructive et ne garder que le négatif pour seule activité. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. G. Gavin se dit curieux de savoir s'il y a lieu de diffuser publiquement dans l'enceinte du Conseil communal les défauts de paiement d'un festival par rapport à une ville. On parle d'une fête tous les 25 ans, mais chaque été, tous les week-ends, on fête le vin sous la Grenette et l'on sait les débordements que cela peut entraîner. Il ne se dit pas contre la Fête des vigneron, mais le vin n'est-il pas finalement une drogue légale ? Bien sûr que le Festivalocal a son importance.

Mme E. Lopez précise que ses propos ne sont pas du tout une attaque contre la Fête des vigneron, dont elle reconnaît l'importance culturelle qui réunit les gens une fois par génération. On célèbre quelque chose et c'est pour cela qu'on boit beaucoup de vin. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas la taxer de fête d'alcooliques, de même qu'on ne peut pas taxer un festival qui célèbre un genre de musique ou un genre d'univers de « festival de drogués ». Faire disparaître un espace dans lequel des gens se retrouvent culturellement ne les fait pas disparaître ; on ne fait que les déplacer. Ce n'est à son avis pas un bon investissement social que de supprimer ce genre d'espaces.

M. J.-D. Légeret indique que le but n'est pas de supprimer le festival, mais la subvention que lui octroie la Ville. Lorsque des arbres ont des branches qui dépassent sur la voie publique, le propriétaire reçoit une lettre de la Commune. Mais s'il fait un tag sur son mur, après combien de temps recevra-t-il une lettre ? À l'entrée de Vevey, on pourrait parler de tags aussi. Personne ne dira jamais rien, mais c'est bien la Commune qui devra un jour payer la remise en état de ces murs. Est-ce que cela s'ajoute aux subventions ? Peut-être.

M. Ch. Roh pense que tout le monde a de très mauvais souvenirs avec ce festival. La dernière fois, outre la drogue ou l'alcool, il y a eu d'autres désagréments, beaucoup de mépris et un non-respect autant envers les autorités de Vevey qu'envers les citoyennes et citoyens de la commune. C'est surtout pour cette raison qu'on ne devrait plus leur donner de subvention, parce qu'il se dit certain qu'à la prochaine édition les choses se passeront de nouveau mal.

M. T. Branquino rappelle que les personnes qui côtoient le Festivalocal ne sont pas toutes des drogués. Il y a aussi des familles, des personnes qui apprécient ce genre de musique, cette culture. On peut apprécier ou pas les méthodes de cette communauté, il n'empêche que ces gens existent. Retirer les subventions, c'est les précariser et faire en sorte que le festival se passe encore moins bien. Il trouve assez violent de continuer à taper sur des communautés simplement parce qu'on ne les comprend pas. Peut-être qu'on pourrait, plutôt que de les taxer de drogués, leur proposer de mettre en place des organes de sensibilisation à cette thématique. On y aurait beaucoup plus à gagner.

M. P. Chiffelle considère que cette discussion sur un enjeu de fr. 5'000.-- sur 166 millions démontre bien que le budget est un acte politique essentiel. Vevey a des tas de raisons d'être fière. La Fête des vigneron en est une, mais ce qui à son sens fait une des grandes fiertés de Vevey, c'est que c'est une ville de la tolérance, de l'intégration, de la main tendue. Soutenir des cultures alternatives comme ce festival, quoi qu'on en pense, participe de cette volonté d'intégration et de cette ouverture d'esprit qui a marqué depuis longtemps l'histoire de notre ville, raison pour laquelle il invite le Conseil à rejeter cet amendement.

M. M. Rizzello constate que, sur le fond, il y a un mécontentement de certaines personnes concernant l'organisation de ce festival et les déboires qui en découlent. Ce que doit retenir la Municipalité, c'est qu'il est nécessaire de revoir le cadre et ce qui peut être fait pour prévenir certains abus. Pour sa part, il ne soutiendra pas cet

amendement, parce qu'il croit que d'autres possibilités existent pour mettre en place ce festival. Donnons la possibilité à la Municipalité de corriger les choses.

M. O. Ghorayeb trouve que c'est plutôt un message politique de punition d'une association qui essaie de faire quelque chose au lieu d'être plus indulgent et de voir comment nous pouvons améliorer ce festival et les accompagner si nous pensons que certaines choses qui s'y passent ne sont pas très correctes. Puisqu'En Avant Vevey s'abstient sur l'ensemble du budget, il en fera de même sur ce point. Il constate toutefois que la discussion sur le budget se réduit à un fichier Excel et quelques lignes budgétaires. Si l'on prenait les lignes une par une, on serait vraiment étonné des différences et de la problématique qu'il a mise en évidence au début de la discussion.

M. B. Schobinger lui rappelle qu'il a tout loisir de faire des amendements sur chaque ligne du budget, puisqu'il a un regard neuf par rapport à ceux qui sont là depuis quelques années. Son amendement n'avait pas pour but de générer un procès contre la culture alternative, bien au contraire. Toutes les cultures doivent pouvoir s'exprimer. Mais c'est une organisation qui a connu des déboires, que ce soit à la rue du Panorama, à la rue des Communaux, au Jardin Doret. Pour sa part, c'est stop. Contrairement à l'alcool, la consommation de drogues est illégale et quand on voit des gens prendre des rails de coke sur les jeux des enfants, cela lui pose un problème.

M. M. Rizzello rappelle à M. O. Ghorayeb que des amendements peuvent être proposés sur n'importe quel compte du budget. On ne se base pas que sur un fichier Excel. Pour sa part et pour la majorité du Conseil, toutes les lignes du budget ont été examinées, le travail s'est fait en amont.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 810.3141 Entretien œuvres d'art domaine public

Mme E. Lopez intervient au sujet du remplacement de la sculpture d'André Raboud sur le quai Ernest-Ansermet. Si elle regrette qu'on doive remplacer une sculpture vandalisée, elle se réjouit de l'opportunité offerte à la Commune de réfléchir à comment donner un sens au remplacement de cette statue. Elle donne l'exemple de la ville de Genève qui, lorsqu'elle a installé sa statue de Jean-Jacques Rousseau, a fait une sorte de mea culpa historique, elle qui avait condamné de son vivant ses écrits à être brûlés sur la place publique. Dans l'histoire, on a aussi condamné au bûcher des femmes, qu'on a accusées de sorcellerie jusqu'à il n'y a pas si longtemps. Ne pourrait-on pas profiter de cette occasion pour s'inscrire dans une démarche telle que Genève l'a fait ? D'autres thèmes sont possibles, comme les 50 ans du droit de vote des femmes, l'urgence climatique ; les statues et monuments permettent aussi parfois de célébrer des idées abstraites. Quelles sont les intentions de la Municipalité pour le remplacement de cette statue ? On pourrait travailler aussi avec la commission d'égalité entre les genres.

Mme A. Melchior, municipale, répond que si le budget pour le remplacement de cette statue est accepté, la Municipalité lancera un appel à projets sur la base de certains critères, toutefois pas encore définis. Une grande partie des pistes énoncées sont des choses que le service de la culture prend en compte, notamment la visibilité des femmes sur l'espace public, mais elle ne peut pas en dire plus à ce stade.

M. P. Chiffelle indique que la commission des finances a longuement discuté de la possibilité à l'avenir pour la Commune de rendre l'accès à ses musées gratuit ainsi que de renoncer à la finance d'inscription à la bibliothèque. Moyennant un montant total fr. 150'000.--, on arriverait ainsi à rendre de manière symbolique l'accès à la culture gratuit à Vevey. La Municipalité a déclaré qu'elle trouvait cette idée intéressante et qu'elle ferait une proposition dans le premier semestre 2022. Il ne peut que s'en réjouir. La commission a renoncé à présenter un amendement afin de laisser à l'administration, aux musées et à la Municipalité le temps de s'approprier cette idée pour ensuite, il l'espère, la concrétiser rapidement.

9. FAMILLE, ÉDUCATION ET SPORT

Compte 951.3161 Location installations sportives extérieures
Proposition d'amendement à fr. 91'000.00 (COFI)
Compte 951.3653.01 Associations sportives – Promotion du sport
Proposition d'amendement à fr. 101'000.00 (PS)

M. L. Lavanchy indique qu'il s'agit de sport pratiqué à l'intérieur, mais dans des salles extérieures à Vevey. Après discussion, la commission des finances propose d'augmenter de fr. 5'000.-- ce poste pour le soutien au club de basket Union Lavaux Riviera Basket.

M. P. Butty et le groupe socialiste ne soutiennent pas l'amendement de la commission des finances. La location d'installations sportives extérieures est certes un problème, qui montre à quel point Vevey manque de structures

pour accueillir ses clubs sportifs, mais ce manque ne peut certainement pas être résolu avec la modique augmentation proposée. De fait, on constate que la somme réellement dépensée à ce compte varie, mais ne dépasse logiquement pas le budget alloué. En 2017, fr. 95'000.-- ont été dépensés sur un budget de fr. 111'000.--, en 2018, fr. 63'000.-- sur fr. 78'000.--, en 2019, fr. 73'300.-- sur fr. 86'000.-- et en 2020, fr. 38'200.-- sur fr. 86'000.--, évidemment à cause de la crise sanitaire. Pour 2021, COVID oblige, il est probable que les fr. 86'000.-- du budget ne seront pas entièrement dépensés non plus. Le PS s'oppose donc à ces fr. 5'000.-- d'augmentation. En revanche, faire un geste pour la promotion du sport semble important, raison pour laquelle il propose d'allouer ce montant non pas au compte 951.3161 mais au compte 951.3653.01. Cet argent pourra ainsi servir à toutes les associations sportives et pas uniquement à celles qui doivent louer des installations hors de la commune. Et là, si l'on regarde aussi les comptes des années précédentes, on doit constater que la somme budgétée est toujours entièrement dépensée, à quelques dizaines de francs près, avec même un dépassement de fr. 2'000.-- en 2020, année COVID. Il propose donc de rejeter l'amendement proposé par la commission des finances, mais dépose un amendement d'un même montant au compte 951.3653.01. Cette ligne budgétaire passerait ainsi de fr. 96'000.-- à fr. 101'000.--.

M. M. Rizzello trouve l'amendement de la commission des finances quelque peu particulier, surtout s'il s'agit de le destiner à un club en particulier, sachant que cette autorisation de dépenser n'est pas affectée particulièrement à une association. Même s'ils venaient à être acceptés, ces fr. 5'000.-- seraient versés dans l'enveloppe de ce compte et ne permettraient pas au club en question d'obtenir plus d'argent, puisque cela dépendra uniquement de la décision de la Municipalité.

M. O. Ghorayeb rejoint la réflexion du parti socialiste au niveau de l'équité entre les associations sportives. Si l'on creuse un peu, on voit que deux associations concentrent plus de 70% des fr. 86'000.-- alloués, et cela depuis une dizaine d'années au minimum. Certes, la proposition de pousser les fr. 5'000.-- sur la ligne 951.3653.01 pour la promotion du sport global peut être très intéressante, mais dans ce cas-là pourquoi ne pas déplacer toute la ligne relative à la location d'installations sportives vers la promotion du sport, parce que cela donnerait alors clairement une équité entre tous les clubs sur cette question de location.

M. A. Gonthier rappelle que l'intitulé du compte ne mentionne pas du tout un club et que donc cette somme peut être attribuée à n'importe quelle demande reconnue par la Municipalité. L'autre élément, c'est que fr. 5'000.-- sur fr. 86'000.-- tient à peu près de la marge d'erreur et que le résultat final se verra au niveau des comptes. Concernant la proposition de déplacer ces fr. 5'000.-- d'un compte à un autre, cela reste toujours dans la marge d'erreur puisqu'il s'agit d'un compte qui est déjà à fr. 100'000.--. Est-ce que cela en vaut vraiment la peine, il ne se dit pas certain. Ces subventions aux clubs en fonction de la formation des juniors sont quelque chose d'assez réglementé. Donc, même si l'on mettait fr. 200'000.-- sur ce compte, on ne pourrait sans doute pas les dépenser parce que c'est une certaine somme qui est versée par juniors en formation dans tel ou tel club.

M. L. Lavanchy indique que bien sûr la Municipalité n'est pas obligée de suivre la destination de ces fr. 5'000.-- supplémentaires proposée par la commission des finances. On donne simplement un signal. Il ne voit pas pourquoi on oppose ces deux amendements. On peut les accepter les deux, les refuser les deux, accepter l'un ou l'autre. Pour sa part, il acceptera les deux.

Mme L. Willommet, municipale, recommande de ne pas soutenir l'amendement qui vise à augmenter de fr. 5'000.-- les locations d'installations sportives extérieures et de soutenir l'amendement socialiste pour mettre ce montant au fonds de soutien aux jeunes espoirs de Vevey. Le compte 951.3161 existe depuis 2000. Ce ne sont pas 70% qui sont destinés à deux clubs, puisque sept clubs différents sont subventionnés par ce compte. Depuis 2014, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de nouvelles locations extérieures, à cause de restrictions budgétaires mais aussi parce que cela générerait une trop grande attractivité pour Vevey. Beaucoup de clubs déposaient leurs statuts à Vevey même s'ils avaient peu de Veveysannes et de Veveysans dans leurs rangs. Quatre clubs sportifs ont manifesté le besoin qu'on les aide à payer des salles sportives à l'extérieur. Pour répondre à leurs attentes, fr. 107'000.-- supplémentaires par année seraient nécessaires. Si l'on ne subventionnait qu'un soir par semaine, il faudrait quand même fr. 40'000.--. Avec fr. 5000.--, on ne va donc pas très loin. Et comment la Municipalité pourrait-elle décider quel club bénéficierait de cette somme ? Prendre le premier club sur liste d'attente, donner un peu de cette somme à tous les clubs ou seulement à ceux qui se sont manifestés ? Dans les faits, ces fr. 5'000.-- serviraient plus à augmenter la marge d'erreur, on ne pourrait pas concrètement en faire grand-chose. En plaçant ces fr. 5'000.-- sur le fonds de soutien aux jeunes espoirs, on pourrait augmenter la subvention par jeune et passer de fr. 65.-- à fr. 70.--. Tous les clubs pourraient bénéficier de cet argent supplémentaire. La situation est équitable et chaque club peut en faire ce qu'il veut (financer des locations de salles hors Vevey, acheter du matériel, investir dans la formation, etc.). C'est une solution concrète qui répondrait au souhait du Conseil communal de mettre davantage d'argent pour le sport.

M. Ch. Roh rappelle que s'il n'y avait pas eu une demande individuelle pour un seul club, il n'y aurait jamais eu d'amendement. C'est parce qu'il y a eu cette demande que la commission des finances fait cette proposition.

M. O. Ghorayeb admet que ce ne sont pas 70%, mais exactement 68,6% de cette somme qui profitent à deux clubs. L'analyse est très superficielle, on ne regarde pas le besoin des associations sportives pour voir en détail comment nous pouvons améliorer la situation. Il rappelle à Mme L. Willommet que c'est sur son conseil que cette ligne budgétaire a été proposée à la commission des finances. Cette augmentation était à la base proposée à fr. 10'000.--, mais elle a conseillé de la diminuer à fr. 5'000.-- afin d'étudier les besoins pour la suite. Effectivement, s'il n'y avait pas eu cette demande, on ne discuterait pas autant de ce point. En Avant Vevey s'abstiendra sur ce point et laisse la décision au Conseil, mais il pense que le sport est bien oublié et craint vraiment de ce qui va se passer à Vevey dans les cinq années à venir.

M. P. Bertschy rappelle qu'il est ancien président du Vevey Riviera Basket et qu'il est membre d'honneur du Vevey Riviera Basket. Dire que la Municipalité ne soutient pas le sport est une hérésie. Peut-être ne le soutient-elle pas assez. Plus de 80 sociétés sportives ont leur siège à Vevey. La plupart sont heureuses d'être là. Il remercie pour sa part la Municipalité, le Conseil communal et tous les bénévoles de ces sociétés sportives qui permettent à notre jeunesse de s'épanouir.

M. M. Bertholet rappelle, en particulier pour les nouveaux conseillers et nouvelles conseillères, l'usage qui veut qu'on annonce ses liens d'intérêts quand le Conseil traite un point qui nous concerne directement parce qu'on est membre d'une association ou impliqué à un titre ou à un autre. Et que, lorsqu'il s'agit de voter, on se récite.

M. O. Ghorayeb indique que c'est bien pour cela qu'En Avant Vevey et lui-même s'abstiendront concernant la décision que prendra le Conseil.

Mme L. Willommet n'apprécie pas qu'on déforme une discussion. Il y a une différence entre le fait d'encourager un conseiller à déposer quelque chose et le fait de demander à la Municipalité de déposer un amendement alors que le budget est devant la commission des finances et qu'elle ne peut pas le faire, alors qu'en tant que conseiller communal il est possible de le faire. Donner la possibilité de savoir comment cela fonctionne, ce n'est pas pareil que de dire : faites-le.

Mme M. Ghorayeb indique que cette demande montre avant tout que Vevey ne dispose pas d'installations sportives en suffisance et qu'une solution pour l'instant temporaire et sur du court terme était de proposer fr. 5'000.-- destinés à donner la possibilité à des associations sportives de profiter d'autres installations, avant de pouvoir trouver une solution sur le long terme.

Mme L. Willommet ajoute que c'est bien pour cela qu'elle a tenté d'expliquer que mettre cet argent sur ce compte-là ne sert à rien, à part créer des complications et que concrètement on peut aider un peu plus les clubs sportifs en mettant cet argent sur le fonds de soutien aux jeunes espoirs de Vevey.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est refusé à une large majorité (un grand nombre d'absentions). L'amendement de M. P. Butty est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et un certain nombre d'absentions).

Compte 9522.3663	<u>Organisation camps de vacances</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 (COFI Tech)
Compte 9522.4653	<u>Participation de tiers aux camps de vacances</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 (COFI Tech)

M. L. Lavanchy remarque que ces fr. 15'000.-- pour l'organisation de camps de vacances et les fr. 10'000.-- de revenus pour la participation des parents sont passés au compte 506 – Activités de vacances. Avec la nouvelle organisation de la Municipalité, il y a eu de nombreux passages d'un compte à un autre et celui-ci a été oublié.

Au vote, ces deux amendements sont acceptés en bloc à une très large majorité (quelques abstentions).

La parole n'est plus demandée concernant la brochure du budget. Une discussion finale est ouverte sur le budget.

Mme S. Dohr rappelle que Vevey Libre a dans ses rangs un « vieux briscard », en la personne de M. F. Baud, tour à tour président du groupe, du Conseil et de la commission des finances. En tant que membre de la commission des finances de longue date, il est revenu de ladite commission enthousiaste, presque un peu trop pour être vrai. En effet, c'est la première fois que la commission des finances accepte à l'unanimité (moins une abstention) un budget communal. Ce n'est pas rien. Les tenants du moins d'Etat auraient-ils renoncé à leur fâcheuse tendance à « peindre le diable sur la muraille » en nous faisant une description apocalyptique de l'état des finances de la Commune dans le but de réduire les prestations ? Dans tous les cas, Vevey Libre fait le constat que

la nouvelle Municipalité a su convaincre l'entière commission par des arguments solides. Trois points principaux ont amené Vevey Libre à accepter également ce budget à l'unanimité : 1) Pour la première fois de l'histoire communale, la Municipalité actuelle a formulé sa décision finale en y plaçant le mot « autofinancement ». Il était temps ! Une vraie analyse de l'état de santé financière de la Commune se fait en prenant le budget de fonctionnement et en liant le plan des investissements et le plafond d'endettement. Ce point semble essentiel. 2) Les explications claires de la nouvelle répartition des services et bureaux, permettent de comprendre l'effet des 12.63 EPT supplémentaires, a convaincu les commissaires, qui les ont acceptés à la majorité. Les promesses de la Municipalité sont là : augmentation des revenus et diminution des charges. On a entendu ses arguments lors du débat. 3) La Municipalité a procédé avec ses services à un travail d'analyse des investissements que la Ville pourra assumer. Elle s'engage à y consacrer au maximum 180 millions de francs d'ici au 30 juin 2026. Elle ne peut pas en faire plus si elle veut que cela reste gérable. Grande sagesse. La nouvelle Municipalité présente une stratégie financière à l'horizon 2026 raisonnable et plausible. La commission a adopté ce préavis à l'unanimité et témoigne ainsi sa confiance. Elle invite le Conseil à en faire de même.

M. P. Bertschy indique que le PLR se dit surpris en bien. Comparé au budget 2021, le budget 2022 est rassurant. Il fait confiance à la nouvelle Municipalité, mais restera attentif à différentes promesses faites durant les séances de la commission des finances, notamment l'augmentation des revenus sans hausses d'impôts ni de taxes. L'autofinancement moyen attendu sur six ans est de 5 millions ; pour le moment, on en est loin. On sait que le Covid est passé par là et que les choses ne peuvent que s'améliorer. Il y a aussi l'aspect de la maîtrise des charges. Le PLR fait confiance à la Municipalité mais également à toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Ville pour que cela continue. Un premier bilan intermédiaire pourra être tiré lors des comptes 2021, puisque la Municipalité y est quand même pour quelque chose sur les six mois qui viennent de s'écouler. Un grand merci aussi à toute l'administration, particulièrement au service des finances, pour sa collaboration (tous les documents demandés ont été fournis dans des délais très rapides), ainsi qu'à la commission des finances où, les discussions ont été respectueuses. Le PLR se réjouit de la suite de la législature et votera donc ce budget.

M. G. Pilloud remarque que l'année dernière, la Municipalité promettait une diminution du budget de 3%, qu'elle juge aujourd'hui irréaliste. Lui qui attendait un miracle pour Noël ne peut cacher sa déception. Ses espoirs semblaient pourtant fondés : nous avons une nouvelle Municipalité et le syndic est Décroissance-Alternatives. Nous voilà cependant avec un budget déficitaire de 7 millions de francs, la création de 12,63 EPT et l'ajout d'une ligne pour doter le Conseil communal d'un secrétariat. Il attend encore de voir les effets de la décroissance. Mais peut-être a-t-il mal compris et que la décroissance n'est que l'un des deux termes de l'alternative, l'autre étant de creuser la dette. C'est de toute évidence la deuxième option qui a été retenue. L'UDC ne peut donc pas décemment accepter ce budget et s'abstiendra lors du vote final.

M. A. Gonthier rappelle qu'un budget doit essentiellement mettre à disposition des services communaux les ressources nécessaires pour réaliser ce que la Municipalité et le Conseil communal pensent nécessaire et possible dans le courant de l'année suivante. Il peut parfois marquer une intention politique pas forcément réalisable (ce qui aurait pu se produire avec la participation à AgloRivelac), mais pour l'essentiel le budget doit correspondre à ce que souhaite faire la Municipalité dans l'année qui suit. Quand on est face à des conventions valables dix ans ou des loyers dont la fixation est réglementée, il ne sert donc à rien de réclamer des changements en six mois, ni même une année. C'est l'une des contraintes de l'établissement d'un budget. Ce premier budget de la nouvelle législature et de la nouvelle Municipalité est le résultat d'un consensus au sein d'une coalition. Il n'est donc pas celui de tous nos rêves et de tous nos souhaits. Décroissance-Alternatives salue cependant ces premiers pas, en promettant toute son attention aux prochains. Il qualifiera ce budget de « responsable ». Responsable parce qu'il manifeste, tout comme le plan des investissements, la volonté d'empoigner des problèmes longtemps négligés ou insuffisamment pris au sérieux. Cette volonté se manifeste par la hausse des budgets d'entretien des bâtiments communaux, qui seront dorénavant conformes aux standards du secteur. On voit le même esprit dans les projets de rénovation des immeubles d'habitation, trop longtemps laissés en déshérence, des crèches et garderies, où l'on voyait les problèmes arriver sans réaction, et des écoles avec la mère des décisions, celle d'abandonner un collège devenu fiction. Elle se manifeste aussi par le souci de stabiliser l'administration, toujours mal remise des années de crise, notamment par la pérennisation de postes abusivement baptisés « auxiliaires ». Cette préoccupation était déjà présente dans le budget 2021, et le Conseil, à la suite du rapport de minorité de Décroissance-Alternatives, avait déjà approuvé un nombre significatif de pérennisations. Ce budget est responsable enfin parce qu'il met en place les moyens nécessaires pour traiter l'urgence climatique, autant que c'est possible au niveau d'une commune. Les amendements pour lesquels nous nous sommes souvent battus ces dernières années sont soit périmés (le canon, sa poudre et son garage ne sont plus d'actualité), soit pour l'essentiel ont été intégrés. C'est ainsi que Décroissance-Alternatives appelle le Conseil à approuver le budget.

M. M. Rizzello constate que les chiffres du budget 2022 ne permettent pas au Centre et aux Vert'libéraux de sauter de joie et d'ouvrir le champagne. Le déficit proposé nécessite que des efforts soient faits, mais contrairement à ce qui a été dit en ouverture de la discussion, il pense qu'on a là un des budgets les plus réfléchis des trois ou quatre dernières législatures, simplement parce que toute la Municipalité a procédé à une réorganisation

complète de l'administration et s'est penchée sur l'ensemble des contraintes qui lient chaque service sur ce budget. Il y a une forme d'enthousiasme et l'on a envie de faire confiance à cette nouvelle Municipalité. Évidemment, le groupe sera particulièrement attentif à certains des engagements qui ont été pris, mais là encore il y a de quoi être confiant pour l'année à venir et pour l'ensemble de la législature, raison pour laquelle Le Centre et les Verts li-béraux soutiendront ce budget.

M. V. Matthys indique que tout au long des séances que la commission des finances a consacrées à l'étude du budget, un mot lui est resté en tête, celui de cohérence. Cohérence des explications du municipal des finances, des municipales et municipaux, mais aussi des chef.fe.s de service. Un cap a été donné, partagé par les différentes équipes rencontrées. Cela se traduit au travers des actions que la Municipalité souhaite entreprendre, des moyens à engager pour y parvenir et des réponses obtenues, le peu d'amendements retenus par la commission étant un bon baromètre. Bien sûr, la situation est plus rouge que rose et le plus difficile reste à faire, à savoir retrouver cette cohérence dans les actions qui seront menées, sur le terrain, ces prochains mois et années. Les interrogations restent de mise lorsqu'on parle des répercussions de l'application de la RFFA. La péréquation Canton-communes sera-t-elle plus favorable à l'avenir pour Vevey ? Quid également des répercussions d'une pandémie dont on tarde à voir le bout ? Mieux valoriser les produits du patrimoine en lien avec nos bâtiments est une piste intéressante, pour autant qu'on ne laisse pas sur le carreau les locataires aux revenus les plus modestes ; à la Commune de les soutenir dans les démarches à effectuer pour leur permettre d'obtenir les aides financières auxquelles ils auraient droit. Une écoute toute particulière doit également être portée aux entreprises locataires. Mieux valoriser le patrimoine immobilier passe aussi par l'entretien des bâtiments ; l'augmentation du ratio de financement est une évidence. Le groupe socialiste soutiendra pleinement le budget discuté ce soir, tout comme il s'assurera que les objectifs fixés seront atteints, y compris en matière d'équilibre financier.

M. A. Stübi estime que ce budget a été présenté de manière tout à fait crédible, fidèle à la réalité de ce qui va arriver l'année prochaine, sans promesses en l'air, mais avec une analyse froide et très claire de la situation. La Municipalité a mis dans ce budget ce qu'il lui a été possible de faire dans les cinq mois sur lesquels elle a vraiment pu y travailler. On sent que c'est un budget de la Municipalité et pas une addition des souhaits de chacun. Pendant ces quelques mois, la Municipalité a dû tout réorganiser et elle a quand même réussi à établir ce budget, présenté avec crédibilité et sérieux par elle et par les services, qui ont fait un gros travail. Il aimerait souligner le travail effectué par rapport à la projection de nos revenus et de nos recettes. Pendant longtemps, on nous a dit que c'était trop compliqué, qu'il y avait trop d'incertitudes et on les établissait par de grandes règles de trois. Cette année, le travail a été d'une qualité pas vue depuis longtemps. Cela étant, la situation reste compliquée, avec peu de visibilité. Cela se voit dans les résultats, dans l'autofinancement. Ce budget tient compte aussi de la mise en œuvre de volontés qui ont été celles de ce Conseil, ou de la population en général (intégration des gérances, LPPPL, RFFA). La Municipalité a trouvé des moyens pour intégrer cela dans le budget, mais surtout elle a commencé à réaliser le programme pour lequel elle s'était largement engagée durant la campagne, comme les investissements supplémentaires qui seront réalisés dans notre patrimoine immobilier, notamment pour en améliorer son efficacité énergétique. Ce rattrapage réjouit particulièrement le groupe des Verts. Et tout cela, comme elle en a pris l'engagement, sans coupes de prestations. Les Verts soutiendront donc ce budget.

M. C. Wahli intervient au nom de la commission de l'environnement et de l'énergie. Celle-ci se réjouit de l'ajout d'un EPT au secteur architecture et d'un EPT au secteur énergie, ainsi que de la pérennisation d'un poste d'auxiliaire au bureau de la durabilité. Cela permettra de s'attaquer avec sérieux aux problèmes de la rénovation et de l'assainissement énergétique du patrimoine, d'avancer sur le Plan climat et le soutien aux projets citoyens en lien avec les efforts de transition dans la ville.

M. O. Ghorayeb qualifie le budget qui est proposé aujourd'hui de rouge, irresponsable, déficitaire et hasardeux. Ce budget reflète clairement l'amateurisme au niveau de la vision de la commune pour l'avenir. En conséquence, En Avant Vevey votera contre ce budget.

M. M. Bertholet remarque qu'En Avant Vevey n'a strictement rien proposé, aucun amendement, aucune idée, seulement des critiques. Il ne sait pas quoi dire tellement cela le laisse pantois, si ce n'est que le budget sera accepté par le PLR, que l'UDC s'abstiendra, mais qu'on aura un budget et que tout le monde est content.

M. O. Ghorayeb pense que M. M. Bertholet, qui n'était pas présent à la commission des finances, ne sait pas si En Avant Vevey a proposé quelque chose ou pas. Peut-être que cela ne lui fait ni chaud ni froid que le budget de la commune soit déficitaire de 7,5 millions de francs, qui viennent se rajouter à l'endettement. Visiblement, pour lui, cela ne veut rien dire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme la Présidente donne les chiffres finaux du budget tel qu'il a été amendé. *(La liste des amendements proposés est jointe en annexe au procès-verbal)*

• Charges	CHF	166'962'800.--
• Revenus	CHF	159'705'500.--
• Excédent de charges	CHF	7'257'300.--
• Autofinancement	CHF	2'858'700.--

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (quelques avis contraires et quatre abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 31/2021, du 27 octobre 2021, concernant le budget communal pour l'année 2022,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022, tel qu'amendé par la commission des finances et par le Conseil communal, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	166'962'800.00
Revenus	CHF	159'705'500.00
Excédent de charges	CHF	7'257'300.00
Autofinancement	CHF	2'858'700.00

Au terme de la discussion sur le budget, Mme la Présidente lève la séance du 2 décembre 2021 à 22h25.

Séance du 9 décembre 2021

11. Rapport sur Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? - Demande d'un crédit supplémentaire de Fr. 200'000.-- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 (2021/P34)

Rapport : M. Laurent Cornu

M. P.-A. Fürst remarque que ces demandes de crédit sont faites sous le libellé « Sport et Culture ». Or, 80% des demandes sont culturelles et 20% pour le sport. Si une nouvelle demande devait être faite, ces éléments devraient être séparés afin de distinguer où va l'argent et qui sont les demandeurs. Ces aides paraissent un peu un puits sans fond, c'est-à-dire que tant qu'on a des demandes, on dépense, et quand on n'a plus d'argent, on demande un crédit supplémentaire. Cela lui pose un problème. Il ne s'oppose pas à ces aides, mais aurait préféré qu'on mette une condition, une date limite, et qu'une fois les demandes reçues jusqu'à la date limite, on sépare cet argent entre tous les demandeurs. Certes, il y avait des critères pour être éligible à ces aides et il ne doute pas que tous les gens qui ont demandé étaient éligibles, mais il se dit quelque peu surpris.

M. A. Stübli répond que cette crise a créé une situation particulière. On a mis en place des aides pour l'économie, l'associatif, le sport, la culture. Dans toutes ces aides, le principe était de dire qu'il y avait une fin au 31 décembre et aujourd'hui on vote un crédit supplémentaire pour que notre promesse d'aide puisse être tenue jusqu'au bout. Il n'y aura pas de nouveau crédit supplémentaire puisque cette mesure a une fin. La Municipalité a pris des mesures pour traiter tout ce qui reste avec le montant qu'on octroie aujourd'hui. Il ne voit donc pas le risque. Peut-être qu'on aura encore besoin d'accorder des aides l'année prochaine, mais ce sera alors une nouvelle décision du Conseil, qu'il invite à poursuivre son engagement jusqu'au bout.

M. P. Bertschy indique qu'on a vu certains établissements appeler au non-respect des mesures sanitaires, des gens appeler à manifester, à saccager certains bâtiments. À sa connaissance, il n'y en a pas à Vevey, mais la Municipalité peut-elle confirmer que si des associations ou autres agissent de cette manière, elles n'obtiendront pas ces aides ? On ne peut pas aller contre les lois et en même temps vouloir profiter des aides de l'État.

Mme E. Lopez ne pense pas c'est une bourse sans fond. Avoir fait une première proposition et l'ajuster en fonction des besoins qui ont pu être vérifiés par la suite, c'est bien. Ce qui est proposé ce soir lui paraît absolument raisonnable.

M. M. Bertholet pense qu'on ne peut pas conditionner les aides publiques au fait que les gens votent pour ou contre une loi. Les structures qui font des demandes d'aides, qu'elles soient sportives ou culturelles, ne le font pas par plaisir et les montants sont, somme toute, très raisonnables. On ne peut pas s'enrichir avec ces aides. Si la commune de Vevey est contrainte de donner des aides à son tissu économique, associatif, culturel, sportif, c'est parce que les autorités, au niveau de la Confédération et du Canton, sont complètement en dessous. On dit souvent qu'il faut s'adresser aux députés du Grand Conseil. Mais ce n'est pas Décroissance-Alternatives qui a des majorités au Grand Conseil et au Parlement suisse. Que les partis de droite parlent à leurs députés pour que la Confédération et le Canton assument leurs responsabilités. Ensuite peut-être que la Commune aura moins à faire.

M. M. Rizzello pense qu'il faut continuer à accorder ces montants, parce que la période est difficile, tant pour les associations culturelles que pour les clubs sportifs qui pourraient éventuellement avoir droit à ces aides, qui sont accordées à celles et ceux qui ne bénéficient pas des aides du Canton ou de la Confédération. Le délai pour déposer les demandes est passé ; il n'y aura donc plus de nouvelles demandes. Mais il faut répondre aux demandes déjà déposées et pour lesquelles le budget manque. Il invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

M. Ch. Roh indique que le PLR n'est pas opposé du tout à cette rallonge de fr. 200'000.--, dont la Municipalité a besoin pour faire face aux demandes. Comme déjà rappelé, il y a une date d'échéance, le 31 décembre 2021. La Municipalité traitera les dossiers comme elle l'a fait par le passé, avec les différents critères à respecter pour avoir droit à ces aides. Il pense, espère qu'au 31 décembre ce demi-million de francs au total ne sera peut-être pas entièrement utilisé et que le solde sera reversé dans la caisse communale.

M. P. Bertschy précise qu'il n'a jamais dit que les gens devaient être en faveur de la loi Covid pour avoir droit à une aide, mais que si un club sportif, un musée, un théâtre ne respecte pas la loi, il n'a pas droit à ces aides. Nous sommes dans un pays démocratique, le débat a eu lieu, la loi a été votée, il est temps de la respecter.

Mme L. Willommet, municipale, en profite pour lancer un appel aux associations et clubs sportifs. Si, à l'heure actuelle, on est effectivement plutôt dans du 80%-20%, ou deux tiers-un tiers, c'est parce que les associations sportives n'ont pas demandé d'aide. Le secteur sport a relancé les gens pour rappeler que ce fonds existe, même pour des montants modestes, mais on ne peut pas le faire à leur place. L'idée de la date limite a été soulevée en Municipalité. C'est pour cela qu'elle a fixé un délai au 31 décembre 2021, pour pouvoir clore ce crédit, analyser toutes les demandes. La Municipalité ne va évidemment pas donner de l'argent à un projet qui serait contre la loi. La Commune a le devoir de respecter la loi et les gens à qui l'on donne cet argent ont le devoir de faire des projets qui sont dans le cadre de la loi. Dans la mesure du possible, on va y prêter attention, mais on n'a pas non plus un contrôle sur tout ce à quoi servira cet argent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 34/2021, du 1er novembre 2021, concernant « Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer un montant de CHF 200'000.- sous forme de crédit supplémentaire, pour apporter un soutien aux associations, fondations et autres structures sportives et culturelles veveysannes sans but lucratif et objectivement touchées par la crise du COVID-19 ;
2. de charger la Municipalité de lui soumettre le bilan des actions menées, dans le cadre du rapport de gestion.

12. Rapport sur fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021–2026 (2021/P35)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

M. P. Bertschy rappelle que, lors de l'adoption de l'ordre du jour, décision a été prise de lier ce point avec le plan des investissements (2021/C29). Il intervient tout d'abord concernant l'objet 32 et l'harmonisation du stationnement, prévue en 2022 pour un montant de fr. 250'000.--. À quoi correspond ce terme d'harmonisation ? Le collège de Gilamont a été abandonné, à juste titre. Lorsque celui-ci a été proposé, il était urgent, utile, car Vevey manquait

de classes. Que ce serait-il passé s'il avait été construit ? On aurait peut-être trop de salles de classe à Vevey. Visiblement, les calculs faits à l'époque, que ce soit par le Canton ou par la Commune, étaient farfelus. D'autres objets ont été abandonnés, ou mis à des échéances très lointaines. Le parking Gare-Centre, qui était censé être à bout touchant, se retrouve sans date. Lors de la campagne sur le parking souterrain à la place du Marché, la promesse avait été faite que les 200 places de parc supprimées seraient compensées. Aujourd'hui, on peut être inquiet, c'est le nouveau serpent de mer de Vevey, le prochain objet qui sera sans doute abandonné. Le parking d'Entre-deux-Villes, pour lequel on a mené trois études, semble lui aussi abandonné, ou jeté aux oubliettes. Le plan des investissements est établi pour les cinq années de la législature, les objets qui n'y figurent pas n'ont pas la priorité et ne seront pas traités par la Municipalité. Dès lors, durant les six prochaines années, les places de parc supprimées, où qu'elles soient, ne seront pas compensées. Les personnes qui ont participé au vote sur la place du Marché remercieront certainement la Municipalité.

Mme la Présidente admet que le préavis et la communication sont liés, mais elle souhaitait d'abord ouvrir la discussion sur le plafond d'endettement avant de traiter le plan des investissements.

M. P. Bertschy indique que le Conseil pourrait demander à la Municipalité d'aller de l'avant par rapport au parking Gare-Centre, ce qui impliquerait forcément des frais pour la Ville. On pourrait augmenter le plafond d'endettement si on souhaite le réaliser. Voter le plafond d'endettement sans parler du plan des investissements est utopique.

M. J. Christen remercie et félicite la Municipalité pour la sagesse dont elle fait preuve au travers de ce plan des investissements, de manière générale et en particulier sur un point : l'abandon du Collège de Copet. Copet parce que si l'on se réfère aux plans historiques, le quartier de Gilamont a toujours été sur la rive gauche de la Veveyse, la rive droite comprenant deux lieux-dits, Crosets et Copet. Même si cet abandon aura un coût non négligeable, il faut parfois admettre qu'un projet n'est plus adapté plutôt que s'entêter. Il est indispensable de tenir compte d'un contexte qui n'est plus le même aujourd'hui qu'il y a dix ans, lorsque ce projet a été lancé. Même si le poids que prennent les intérêts privés par rapport au bien commun dans certaines décisions de justice peut agacer, il faut avant tout voir le bien commun plutôt que camper sur des positions obsolètes ; c'est le choix judicieux qu'a fait la Municipalité. L'extension des collèges actuels, et peut-être du site de l'ancienne école infirmière de Subriez, permettrait de résoudre à la fois les besoins en locaux scolaires et de sauvegarder un terrain de sport dont le football veveysan a urgemment besoin, d'autant plus que nous avons décidé de vouer les terrains de la Veyre Derrey à l'accueil d'entreprises plutôt qu'au sport. Il s'inscrit en faux concernant les propos de M. P. Bertschy quant à des évaluations farfelues. Plusieurs analyses ont corroboré les évaluations faites à l'époque. Elles tenaient compte d'un développement de la ville, figé ensuite par l'instauration d'une zone réservée, et d'un certain nombre de projets, pour le moment gelés mais qui vont certainement voir le jour. On est aujourd'hui trop à l'étroit en ce qui concerne les constructions scolaires. Peut-être que les besoins ne sont plus exactement les mêmes et doivent être redéfinis, mais le choix que le Conseil a fait à l'époque était parfaitement étayé et répondait à une situation pertinente. Pour ce qui est du parking derrière la gare, il partage les préoccupations de M. P. Bertschy. Ce projet était bien avancé, même s'il n'était peut-être pas « à bout touchant », des engagements ont été pris. Mais il y a eu un changement à Vevey lors des dernières élections et la majorité de la Municipalité ne correspond peut-être pas à celle du Conseil communal. Cela risque de poser des problèmes - l'avenir le dira - mais il importe aujourd'hui de connaître les intentions de la Municipalité, à savoir si elle a abandonné ce projet ou si elle l'a simplement mis en suspens le temps de pouvoir apporter des précisions et que c'est la raison pour laquelle il ne figure pas dans le plan des investissements.

M. A. Gonthier remarque que le parking et bâtiment Gare-Centre figure, sans date, au point 156, dans les objets à l'étude financés par des tiers. Comme la décision ne dépend ni de la Municipalité ni du Conseil communal, il ne paraît donc pas complètement déraisonnable de ne pas mettre de date. Un comité référendaire n'a pas le pouvoir d'enquêter et de s'immiscer dans les affaires de l'administration pour savoir où en est un dossier. Le comité référendaire contre le parking de la place du Marché, si tant est qu'il ait affirmé des choses, n'a donc rien pu promettre, puisque les promesses, comme les informations, ne dépendaient que de la Municipalité.

M. A. Dormond indique que les fr. 250'000.-- prévus pour l'harmonisation du stationnement (harmonisation des durées de stationnement et de la tarification) serviront à poursuivre la mise en œuvre du plan directeur du stationnement que le Conseil communal a approuvé en 2018. L'idée d'un parking compensatoire pour pallier la suppression des places à la place du Marché n'a pas été abandonnée. La Municipalité s'est engagée à chercher des solutions, en élargissant le champ de prospection, en ne se focalisant pas uniquement sur le projet Gare-Centre, en trouvant peut-être d'autres alternatives, toujours dans le secteur nord des voies mais proche du centre, avec la possibilité aussi d'étudier la technique de parking en ouvrage mais hors sol, qui pourrait être mise en œuvre plus rapidement et à des coûts plus bas. Ces études seront menées à partir du début 2022. La Municipalité reviendra évidemment devant le Conseil dès qu'elle aura plus d'informations à ce sujet.

Mme H. Foster intervient concernant le point 151. Il n'est pas prévu de rénover les bâtiments Charmontey 41-47, qui abritent des logements subventionnés, qui sont chauffés au gaz, avec un coût très important pour des personnes qui ont déjà de bas revenus. Rien n'a été fait depuis 1972, il n'y a pas de chauffage central.

M. P. Molliat, municipal, répond que les objets 73 à 101 sont des objets que la Municipalité a décidé de mettre en priorité. D'autres bâtiments sont dans le même cas, voire plus anciens au niveau de la rénovation, mais il a fallu faire des choix. Un plan des investissements n'est pas inscrit dans le marbre, on peut le mettre à jour si une opportunité se présente d'aller plus vite sur un point et qu'au contraire on a un blocage sur un autre. La moitié du patrimoine administratif et financier de la Ville est actuellement en urgence 1 et il a fallu prendre une décision par rapport à la priorisation de ces bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 35/2021, du 1er novembre 2021, concernant la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le plafond d'endettement net à hauteur de CHF 165 millions de francs pour la période législative du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter et à accorder des cautionnements et autres formes de garanties jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts et des cautionnements ;
4. de charger la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal sur l'évolution de l'endettement.

Communications de la Municipalité, notamment :

13. Abandon du service "déchets à roulettes" (2021/C27)

La parole n'est pas demandée.

14. Aide humanitaire et en cas de catastrophe – Aide aux pays en voie de développement – année 2021 (2021/C28)

La parole n'est pas demandée.

15. Plan des investissements 2021-2026 (2021/C29)

Cet objet a été traité avec le point 12. La parole n'est pas demandée.

16. Sortie du Réseau REVE et constitution d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants - État de la situation (2021/C30)

La parole n'est pas demandée.

17. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. C. Wahli « Bloquer des espaces piétons toute la semaine pour faire du tourisme motorisé ? »

M. C. Wahli donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. le Syndic indique qu'en l'absence de la municipale chargée de ce dossier, la Municipalité propose de répondre par écrit à cette interpellation.

M. C. Wahli accepte cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Interpellation interpartis Les Vert.e.s, PS et da. « Zones 30 km/h : éloge de la lenteur »

Mme M. Perrier donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC rejoint cette interpellation. Il l'a dit à plusieurs reprises, mettre en place une zone 30, ce n'est pas juste deux poteaux à l'entrée, mais des aménagements dans la zone elle-même. En 2018, on a mis en place un certain nombre de zones 30 et la loi exige que des contrôles soient faits après une année pour valider ou non ces mesures. Il considère que si ces zones n'ont pas été supprimées, c'est que 85% des gens roulent à 30 km/h ou moins. Donc, si cela fonctionne, nul besoin de procéder à davantage d'aménagements. Ces analyses de vitesse ont-elles été effectuées, est-ce qu'un rapport existe, la V85 est-elle respectée ?

M. A. Dormond apporte les réponses suivantes : 1. *La Municipalité évalue-t-elle régulièrement l'efficacité des zones 30 km/h, existe-t-il un contrôle statistique des vitesses associé à une mesure de trafic ?* Les statistiques sont consultables sur Cartoriviera (couche Routes et Trafic). La mesure V85 (avant aménagement et une année plus tard) a été contrôlée sur toutes les zones 30 et toutes respectent cette norme. Une nouvelle évaluation sera réalisée en 2022 sur une vingtaine de zones 30 ou des secteurs où l'on envisage de créer des zones 30. Certains comptages ont été effectués il y a plus de dix ans ; il est nécessaire de procéder à un certain nombre de vérifications. Des améliorations ponctuelles et localisées pourront être apportées dans les zones qui pourraient s'avérer problématiques. 2. *La Municipalité a-t-elle planifié d'entreprendre rapidement, à l'horizon 2022, la mise en place d'aménagements complémentaires (p. ex. rétrécissements, changements de revêtement, chicanes, bacs de fleurs, etc.) ainsi que l'amélioration de la signalétique, notamment concernant la traversée des zones 30 pour les piétons ?* Une fois ces nouvelles mesures effectuées, on pourra prioriser certains aménagements complémentaires, notamment en se focalisant sur la sécurité dans les zones 30 aux alentours des écoles. On verra ensuite s'il y a d'autres conflits d'usage, qu'on pourrait résoudre par des aménagements supplémentaires. 3. *La Municipalité a-t-elle prévu d'introduire à court terme de nouvelles zones 30 km/h ? Nous pensons notamment aux tronçons suivants: bd d'Arcangier, av. Nestlé, ay. Plumhof, bd de Charmontey et av. de Pra, av. du Major-Davel, av. des Crosets ?* La prochaine zone 30 concernera probablement le boulevard d'Arcangier. On a reçu une pétition qui demande de passer ce boulevard à 30km/h. Les études ont été lancées en collaboration avec la commune de La Tour-de-Peilz par souci de cohérence. À la suite des comptages qui seront réalisés en 2022, d'autres zones 30 seront certainement proposées. À noter qu'il y a une ouverture aujourd'hui du point de vue réglementaire avec la possibilité maintenant de rendre des rues dites à orientation trafic en zone 30, mais en maintenant les passages piétons. La rue du Simplon est typiquement une rue qui pourrait être considérée à orientation trafic, mais ce n'est pour l'instant pas d'actualité vu qu'il y a le passage des bus. 4. *La Municipalité a-t-elle prévu de transformer certaines zones 30, notamment dans l'hypercentre, en zones 20 (zones de rencontre) ou en zones piétonnes afin de donner davantage d'espaces aux piétons et cyclistes et d'améliorer la sécurité de tous les usagers dans ces zones ?* C'est déjà fait en partie : une partie quai Perdonnet, avec à moyen terme une piétonnisation de l'ensemble des quais, la rue J.-J. Rousseau (deux oppositions encore, mais en cours de résolution). On a reçu aussi une pétition des habitants du quartier de la Valsainte pour piétonniser la rue du Collège. Une vue d'ensemble sera étudiée dans le plan directeur communal, qui traitera de cette thématique de manière plus globale pour tranquilliser les quartiers, avec pour objectif de renforcer le maillage des rues piétonnes ou des zones 20 ou 30 à travers la ville et de pacifier la ville. 5. *Afin de réduire significativement les nuisances sonores liées au trafic, la Municipalité a-t-elle prévu, sur la base des récents tests effectués notamment à Lausanne, de limiter la vitesse à 30 km/h de manière généralisée en ville de Vevey de 22h à 6h ?* Le groupe des Vert.e.s a déposé un postulat en 2018 demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'appliquer le 30km/h la nuit sur le territoire communal. La précédente Municipalité a, dans sa séance du 14 décembre 2020, validé le 30km/h nocturne (22h00-06h00) sur l'ensemble du territoire communal. Cette mesure s'inscrit dans le plan d'assainissement du bruit routier. Elle entrera en vigueur au printemps 2022, en même temps que la mise en place des feux clignotants orange sur la RC780. La Municipalité souhaite aller de l'avant avec la limite générale à 30km/h le jour, mais la législation pour l'instant ne le permet pas, même si des portes commencent à s'ouvrir.

M. A. Gonthier rappelle que la V85 est une moyenne. Dans cette moyenne, il y a aussi des voitures qui sont arrêtées, des voitures qui roulent très lentement à la recherche d'une place de parc. Cette moyenne peut donc être extrêmement trompeuse ; une exception suffit à ruiner le sentiment de sécurité, qui est le principal objectif de la zone 30. Donc, même si les vitesses sont respectées en moyenne, cela ne dément pas la nécessité d'aménagements qui ralentissent objectivement la vitesse des voitures.

M. P.-A. Füst remarque que Lausanne a mis en place le 30km/h la nuit principalement par rapport aux nuisances sonores. Or, on a aujourd'hui sur le parc automobile de plus en plus de voitures électriques, qui font moins de bruit. Quelle est la cohérence ? Il se dit quelque peu surpris de cette proposition.

M. Ph. Herminjard pense qu'avant de demander de nouvelles zones 30, il s'agirait déjà d'analyser ce qu'on a fait par le passé. Lors de la mise à 30 km/h du tronçon Pont de l'Arabie-rue du Torrent, Mme E. Leimgruber avait dit qu'une analyse serait réalisée, parce qu'effectivement on doit avoir un retour une année après sur l'effet d'une mise à 30km/h. Qu'en est-il ?

M. B. Schobinger rappelle que, pour valider une zone 30, 85% des usagers doivent rouler en dessous de 38km/h. Quant au sentiment d'insécurité provoqué par LA voiture qui fait un excès de vitesse, Via Sicura est là pour calmer les choses. Les rues qui restent à mettre à 30 sont par exemple la rue du Simplon, l'avenue Nestlé, le bd Charmontey, des rues avec une certaine orientation trafic voulue par le concept directeur. C'est là qu'on veut faire passer le trafic, notamment les bus. Or, quand on doit faire slalomer des bus, une voiture a largement la place de passer. Donc, soit on décide d'arrêter les transports publics dans ces rues parce qu'ils n'arriveront plus à circuler à cause des aménagements, soit on accepte des dépassements de vitesse parce que le gabarit ne peut pas être réduit au maximum. Pour respecter le 30 km/h la nuit sur la route cantonale, il faut avoir les yeux rivés sur le compteur et pas sur la route. Cela risque peut-être de causer des accidents. Une grande pesée des intérêts est donc nécessaire avant de prendre de telles décisions.

M. A. Colin estime que les voitures électriques ne résoudront ni les embouteillages, ni la saturation, ni le sentiment d'insécurité que provoquent un trop grand nombre de voitures en ville. Le bruit des frottements et des pneus reste un des facteurs principaux du bruit en ville à ces vitesses-là. Le but n'est pas de maintenir à tout prix une haute vitesse à 50km/h, électricité ou pas. Le but du 30 km/h est aussi que la vitesse effective moyenne des voitures en ville diminue, de rouler avec fluidité et d'éviter les accélérations/freinages qui augmentent le bruit, la consommation d'énergie et qui diminuent le sentiment de sécurité.

M. J.-D. Légeret revient sur les aménagements réalisés à Charmontey. Certes, ils freinent le trafic, mais lorsqu'il faut croiser un bus, ce ne vraiment pas heureux. Pour sa part, il considère que cet aménagement est raté, la plupart des pots de fleurs ont été endommagés. Un article paru récemment dans 24heures semble montrer que le fait de rouler à 30km/h génère davantage de bruit. Quant à ce qu'il vient d'entendre par rapport au fait que le bruit principal d'une voiture est le frottement des pneus, il se dit que les écologistes doivent être une ouïe un peu plus développée que d'autres.

M. G. Gavin pense qu'avec ces aménagements, il deviendra peut-être plus simple de se balader en ville en bus, en transport commun ou à vélo plutôt qu'en voiture et que ce ne serait au fond pas plus mal. Lorsqu'on passe le permis, on apprend qu'on doit pouvoir autant regarder la route, les personnes qui traversent que son compteur, quelle que soit la vitesse à laquelle on roule.

M. V. Matthys habite le long du boulevard Charmontey. Du moins pendant les heures de pointe, il y a effectivement un ralentissement du trafic. Certes, quelques voitures ont frotté les pots de fleurs, mais les gens se sont maintenant habitués. Aujourd'hui, sur 100 voitures vendues, 15 sont électriques ou hybrides. La totalité du parc électrique n'est donc pas pour demain.

M. A. Dormond précise que si 85% des véhicules dépassent la vitesse moyenne de 38 km/h, la règle veut qu'on prenne des mesures supplémentaires pour réduire cette vitesse. Par rapport à la rue du Torrent, la vérification a été faite en 2020 et les vitesses autorisées étaient respectées. De nouveaux comptages seront effectués en 2022, parce qu'on sait que c'est un endroit proche d'une école qu'on a identifié comme problématique et où plusieurs personnes se plaignent du sentiment d'insécurité. C'est un secteur à améliorer urgemment.

M. P.-A. Fürst ajoute que 3 véhicules sur 10 sont actuellement immatriculés en Suisse, électriques ou avec un entraînement électriques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Mme M. Perrier se déclarant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

c) Interpellation de M. L. Brawand « Gilamont tour-menté par les déchets et incivilités »

En l'absence de l'interpellateur, ce point est reporté à la séance du 3 février 2022.

d) Postulat de M. F. Truffer « Pour des feux orange durant les horaires de nuit »

M. F. Truffer indique qu'il retire son postulat au vu des informations reçues ces dernières semaines, à savoir que cette mesure sera mise en place. Il s'en réjouit et n'a donc plus besoin de déposer ce postulat.

e) Interpellation de M. S. Molliat « Excès de zèle à l'urbanisme ? »

M. S. Molliat donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

f) Interpellation de M. B. Schobinger « Retour de la mendicité dans nos rues »

M. B. Schobinger donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. le Syndic indique que la Municipalité serait tentée de répondre par la négative aux deux questions posées. Mais probablement que l'interpellateur ne se contentera pas de ces simples réponses. La Municipalité pourrait développer les mesures concrètes qu'elle met en œuvre pour lutter contre la pauvreté, et non pas contre les pauvres, mais aussi l'évolution législative en cours, notamment au Grand Conseil, et faire un point de situation pour savoir où on en est. Elle préfère donc établir une réponse écrite pour la prochaine séance.

M. B. Schobinger en remercie d'ores et déjà la Municipalité.

M. P. Chiffelle remarque que si M. B. Schobinger a théoriquement raison lorsqu'il dit qu'une loi reste en vigueur aussi longtemps qu'elle n'est pas abrogée, une autorité serait malvenue de vouloir à tout prix appliquer une norme dont il a été signifié en haut lieu qu'elle était contraire à un droit fondamental garanti par la Convention européenne des droits de l'homme. On essaie simplement de s'adapter à l'évolution des mœurs puisqu'on sait que l'adaptation des législations prend plus de temps.

M. A. Gonthier relève que même lorsque la loi était applicable, elle conduisait à des aberrations. L'exemple genevois est particulièrement parlant : on mettait à des mendiants des amendes pour mendicité, qu'ils ne pouvaient quasiment jamais payer, ou très partiellement même si on leur confisquait tout le produit de leur mendicité, qu'après cela ils disparaissaient, qu'il fallait envoyer des commandements de payer dans des pays où leur adresse n'était par ailleurs pas connue, et que cela générait des frais totalement inconséquents avec le montant de l'amende de départ.

M. B. Schobinger admet que l'application de cette loi engendre des problèmes et des absurdités. Reste qu'il y a quelques années on ne croisait plus de mendiants qui harcelaient les gens dans nos rues et qu'aujourd'hui, on assiste à une résurgence de ce phénomène. D'autres moyens existent que la mendicité pour vivre dans notre pays. Que cette pratique s'installe et perdure n'est pas une très bonne image pour la ville et le Canton.

M. M. Bertholet constate qu'on nous demande en fait de nous asseoir sur les droits fondamentaux. Il propose plutôt qu'on fasse des propositions qui ne soient pas de nature à remettre en question les droits de l'homme. Il y a eu un combat politique sur la mendicité dans le canton de Vaud. Décroissance-Alternatives n'a cessé de dire que ce n'était pas respectueux des droits de l'homme. La Cour européenne s'est prononcée, il faut maintenant trouver une autre solution.

Mme E. Lopez ajoute que la pandémie a continué à creuser des inégalités entre les personnes, les associations qui font de l'aide alimentaire d'urgence ont vu les besoins augmenter. Cela montre que même si l'on essaie, on ne peut pas faire disparaître la pauvreté. Il faut combattre la pauvreté à son origine et peut-être qu'alors le sentiment de sécurité sera rassuré.

Mme J. Minacci avait participé en 2012 à une étude sur la mendicité mandatée par le SPJ et la Ville de Lausanne. Les personnes qui mendient sont issues des pays de l'espace Schengen. Elles arrivent avec des visas de trois mois et doivent ensuite repartir. Elles ne sont pas soumises à des filets sociaux particuliers en Suisse, mis à part les lieux d'accueil de nuit. Et ce qu'on observait déjà à l'époque, c'est que les places d'accueil de nuit pour ces personnes étaient fortement limitées et ne répondaient pas à la demande existante.

Mme F. Despot pense que l'on confond pauvreté et mendicité de réseau. Ce qu'elle observe, ce n'est pas de la pauvreté, mais très clairement une organisation qui est tout sauf philanthropique, qui agit quasiment comme un réseau de proxénétisme. Ce n'est pas du tout aider de pauvres gens qui ne s'en sortent pas que d'accepter que ces personnes deviennent plus qu'envahissantes dans notre ville. On nous dit que la Cour des droits de l'homme prime sur les lois suisses. Elle signale qu'une loi qui empêche la liberté de mouvement, de culture, d'étudier, de travailler parce qu'on n'a pas de certificat sanitaire est elle aussi contraire aux droits fondamentaux.

M. F. Vallotton indique qu'une étude très sérieuse sur la mendicité a été réalisée à Lausanne et il s'avère que ces mendiants sont des familles, pas des réseaux. Dire que ce sont des réseaux est un mythe.

M. P. Bertschy aimerait que la Présidente garde une ligne. Lorsque la Municipalité propose une réponse écrite, comme pour l'interpellation précédente, on attend la réponse écrite pour faire un seul et unique débat. Dans le cas présent, on va faire deux fois le débat. Il se dit favorable au débat, mais soit lorsque la Municipalité propose une réponse écrite, on attend cette réponse et l'on débat ensuite, soit on débat dans le vide parce qu'on n'a pas les réponses de la Municipalité et l'on recommence plus tard. Il demande l'application de l'art. 108 RCC et dépose une motion d'ordre.

Mme la Présidente rappelle la teneur de l'article 108 RCC : « Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres au total, elle est mise en discussion et soumise au vote ».

Cette motion d'ordre est soutenue réglementairement. Au vote, elle est acceptée à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). Le Conseil communal recevra donc une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

18. Questions et propositions

M. le Syndic revient sur les suites du procès Girardin, qui se sont déroulées ce mercredi et ce jeudi. Y étaient représentés la défense, le Ministère public, mais aussi la Commune de Vevey, par son intermédiaire et l'avocate de la Ville, ainsi que le Canton de Vaud. Après la journée de mercredi consacrée à l'instruction et aux plaidoiries, ce jeudi a eu lieu la lecture du verdict, avec quelques considérations données oralement avant qu'un arrêt ne soit publié début 2022. C'est à ce moment-là que s'ouvriront d'éventuelles autres voies de recours au Tribunal fédéral. La gestion déloyale des intérêts publics a été retenue et la peine confirmée, mais l'appréciation de la cour est quelque peu aggravée notamment sur deux points, l'atteinte à la réputation envers la Fondation - et par analogie envers les autorités publiques - et le lien avec la fonction de municipal, même si c'est un rôle indirect dans la fondation, qui exigeait un devoir d'exemplarité. La Ville demandait que les réserves civiles soient toujours possibles, demande acceptée par le tribunal de première instance et confirmée par la Cour d'appel. La Municipalité étudiera la possibilité de les faire valoir une fois la procédure terminée et toutes les voies de recours épuisées.

M. A. Gonthier revient sur l'affirmation selon laquelle 3 Suisses sur 10 possèdent un véhicule électrique. Cela représente 0,9% des véhicules de tourisme. La fin du bruit des moteurs dans les rues n'est donc pas pour demain. *[On lui rétorque que ce chiffre concerne les véhicules neufs achetés]*

M. P. Butty intervient au sujet de l'information sur l'affichage libre autorisé pour les prochaines élections cantonales de mars 2022 que les partis ont reçues il y a quelques jours. La précédente Municipalité s'était engagée à revoir la réglementation concernant l'affichage sauvage, voire à l'interdire. Elle faisait suite à deux postulats, déposés en début de législature, visant à diminuer l'affichage politique dans nos rues, successivement par M. J. Rilliet pour le groupe socialiste, puis M. D. Kambale pour Décroissance-Alternatives. Malheureusement, les multiples reports de la réponse à ces postulats n'ont pas permis d'aboutir à un préavis qui confirme cet engagement avant la fin de la législature précédente. Or, on voit que la nouvelle Municipalité n'a rien changé aux conditions d'affichage libre qui prévalaient jusqu'à maintenant : chaque parti pourra inonder la ville de ses affiches au début de l'année prochaine, sans restriction. C'est bien dommage, surtout après le déferlement d'affiches virulentes de ces derniers mois concernant les votations fédérales. Quel est l'avis de la Municipalité à ce sujet ?

Il en profite pour remercier la Municipalité pour les outils développés contre le harcèlement de rue et qui répondent en partie au postulat de M. J. Rilliet déposé l'automne dernier sur les violences faites aux femmes.

Mme G. Kämpf répond que l'administration communale a identifié les secteurs sous-dotés en affichage. Elle a évalué combien de panneaux devaient être ajoutés pour avoir un affichage harmonisé. Tout a été mis en œuvre au mois de septembre pour réussir à le faire. Les travaux de génie civil auraient dû être effectués avant le mois de novembre. Il a fallu reprendre contact aussi avec la SGA pour évaluer les coûts et établir un avenant à la convention. Force est de constater qu'on n'a pas pu mettre en place ces installations à temps, dès lors on repart pour un tour d'affichage plastique. Si ce sujet est certes un peu moins urgent, il n'en reste pas moins important pour la Municipalité et le travail se poursuit.

Mme M. Perrier demande s'il serait possible d'envisager des sanctions pour les partis dont les affiches finissent dans la Veveyse, dans le lac, dans les endroits où elles ne sont clairement pas supposées être. On voit cela après chaque campagne. Certes, il n'y a pas de solution pour le moment, mais les partis devraient prendre un peu plus au sérieux la nécessité de fixer leurs affiches de manière correcte.

M. B. Schobinger remarque que ce ne sont pas les partis qui jettent les affiches dans la Veveyse ou qui les mettent là où elles ne doivent pas être. Des gens ont parfois tendance à brûler ces affiches, à les arracher et ensuite le vent les emmène où il veut. Concernant l'affichage sauvage, les présidents de partis pourraient s'entendre pour trouver un accord afin de limiter le nombre d'affiches en ville.

Mme G. Kämpf pense elle aussi que cela n'est pas dû aux personnes qui posent les affiches. Elle fait confiance à tous les partis pour prendre soin de notre ville d'images. Elle remercie aussi le personnel communal, qui se donne la peine d'enlever les affiches qui sont accrochées où elles ne devraient pas. Il faut harmoniser cet affichage au plus vite pour qu'il soit digne de l'image qu'on veut donner de Vevey.

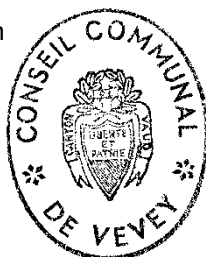
M. S. Ansermet intervient au sujet du petit parking qui se trouve devant la gendarmerie au quai Maria-Belgia. Quel est le statut de ce parking et à quelles conditions les gens peuvent se parquer à cet endroit ? Régulièrement, cinq à sept voitures y sont garées. Ces voitures seraient celles de la gendarmerie, mais elles ne sont jamais munies d'un macaron. Il semble que les agents de police ne doivent pas contrôler ces places de parc ni donc poser des contraventions. Comment savoir qu'on ne doit pas se parquer là ? Le marquage au sol est effacé et il n'y a pas de panneaux d'interdiction de stationner.

M. A. Dormond répond que ces places sont répertoriées sur Cartoriviera. Il se renseignera, avec sa collègue Mme A. Melchior, pour savoir quel est le statut exact de ces places et reviendra devant le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance du 9 décembre 2021 à 20h55 en souhaitant à chacune et chacun de bonnes Fêtes de fin d'année malgré les conditions sanitaires difficiles et compliquées. La séance est suivie d'une verrée au Village de Noël à la Place Scanavin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Anne-Francine Simonin
Présidente



Carole Dind
Secrétaire





Présentation du projet de budget 2022

Conseil communal | jeudi 2 décembre 2021

1

Comparaison budgets et comptes

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Différences par rapport au budget 2021	Différences par rapport aux comptes 2020
Charges	167'003'400	162'280'600	157'117'746	+ 4'722'800	+9'885'654
Revenus	159'715'500	151'454'500	149'834'633	+ 8'261'000	+9'880'867
Déficit	7'287'900	10'826'100	7'283'113	- 3'538'200	+ 4'787

Le déficit 2022 diminue de CHF 3.54 millions par rapport au budget 2021

2

Construction du budget 2022

- Nouvelle organisation & comparaison 2021-2022
- Préavis 2.0 pour le projet de budget
- Objectifs budgétaires
- Autofinancement
- RFFA et RIE III vaudoise

3

Evolution des charges

- Augmentation globale de CHF 4.72 millions
 - Accroissement de 12.63 EPT par rapport à 2021
 - Augmentation de la participation aux transports publics
 - Entretien des bâtiments communaux
 - Participation à la cohésion sociale

4

**Conseil communal de Vevey
Amendements au budget 2022**

N°	Page	Compte	Libellé	Budget		Amendements		Budget amendé		Parti *	Lien	Vote
				Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
		100-121	Secrétariat municipal									
	1	100.3012	Secrétariat pour les commissions			10'000.00		10'000.00		Bureau du CC		oui
		122-125	Accueil et population									
	4	122.3195	TVA due au taux forfaitaire de 5.2%	0.00		10'400.00		10'400.00		COFI Tech		oui
		2961-2962	Economie, tourisme et vignes									
	42	2962.3011	Traitements du personnel	92'400.00		-27'700.00		64'700.00		COFI Mun	A	oui
	42	2962.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	8'700.00		-2'500.00		6'200.00		COFI Mun	A	oui
	42	2962.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	15'700.00		-5'000.00		10'700.00		COFI Mun	A	oui
	42	2962.3050	Assurances accidents et maladie	2'700.00		-800.00		1'900.00		COFI Mun	A	oui
		351	Urbanisme et mobilité									
	50	351.3526.01	Participation AgloRivelac	60'000.00		-30'000.00		30'000.00		COFI		non
		400-470	Travaux publics, espaces verts et entretien									
	53	400.3809	Attribution au fonds de réserve pour le rétablissement de l'espace privé suite actes d'incivilités	15'000.00		-15'000.00		0.00		COFI		oui
		430.3170	Frais de réceptions et de manifestations	5'000.00		-5'000.00		0.00		UDC	D	non
		430.3185	Honoraires, études et frais d'expertises	58'000.00		-15'000.00		43'000.00		UDC	D	non
		501-522	Famille, éducation et sports									
	74	507.3664	Subsides pour soins dentaires	20'000.00		-10'000.00		10'000.00		UDC		non
		526-527	Bâtiments, gérance et énergie									
	76	526.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et entretien	170'000.00		-160'000.00		10'000.00		COFI Tech	B	oui
	76	526.3133	Nettoyages et divers	10'000.00		160'000.00		170'000.00		COFI Tech	B	oui
		810-82021	Culture									
	125	814.3653.54	Association Festivalocal	5'000.00		-5'000.00		0.00	0.00	UDC		non
		951-9521	Famille, éducation et sports									
	137	951.3161	Location installations sportives extérieures (hors Vevey)	86'000.00		5'000.00		91'000.00		COFI		non
	138	951.3653.01	Associations sportives - Promotion du sport	96'000.00		5'000.00		101'000.00		PS		oui
		9522	Animation-jeunesse									
	140	9522.3663	Organisation camps de vacances	15'000.00		-15'000.00		0.00		COFI Tech	C	oui
	140	9522.4653	Participation de tiers aux camps de vacances		10'000.00		-10'000.00		0.00	COFI Tech	C	oui
		Total				-100'600.00	-10'000.00					

* "COFI" = Commission des finances, "COFI Tech" = demandé par les services, "COFI Mun" = proposé par la Municipalité.

**Conseil communal de Vevey
Amendements au budget 2022**

N°	Page	Compte	Libellé	Budget		Amendements		Budget amendé		Parti *	Lien	Vote
				Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
			TOTAL "accepté"			-40'600.00	-10'000.00					
			TOTAL "refusés"			-60'000.00	0.00					
			TOTAL			-100'600.00	-10'000.00					

	<i>Déposé</i>	<i>Amendements</i>	<i>Amendés</i>
Charges selon budget 2022	167'003'400.00	-40'600.00	166'962'800.00
Revenus selon budget 2022	159'715'500.00	-10'000.00	159'705'500.00
Excédent de charges selon budget 2022	-7'287'900.00	30'600.00	-7'257'300.00
Autofinancement	2'843'100.00	15'600.00	2'858'700.00

Bloquer des espaces piétons toute la semaine pour faire du tourisme motorisé?

Chères municipales et municipaux, chères et chers collègues,

Depuis quelques mois, 30 à 40 voitures stationnent régulièrement sur les hauts de la Place du Marché dans l'espace réservé aux piéton.ne.s, cet espace est utilisé par différentes sortes de véhicules pour s'approcher encore de quelques mètres du centre ville et ceci de manière répétée et plus intensément en weekend. Leur but est d'éviter un maximum la marche à pied.

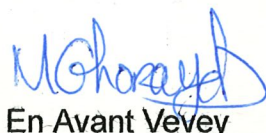
Indépendamment des comportements individuels, le groupe vert.e.s déplore que l'on utilise ainsi des espaces piétons car ils sont très utilisés les jours de weekend notamment par des familles avec de jeunes enfants. Les voitures empruntent fréquemment les chemins de fort passage piétonniers, notamment à proximité de la Grenette et créent ainsi un conflit de circulation. De plus, les parkings souterrains avoisinant offrent beaucoup de places de parc à l'ouest et à l'est de ladite Place.

Ajoutons qu'un tel privilège d'occuper de la place pour faire du tourisme sauvage ne joue pas en faveur des automobilistes. C'est se mettre à dos les commerçants du marché et les piéton.ne.s. C'est faire fuir les passant.e.s qui souhaitent utiliser l'espace piéton, comme les personnes âgées et les habitants des communes périphériques.

C'est pourquoi, le groupe vert.e.s, (accompagné des groupes En Avant Vevey), posent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité ne réagit pas face à l'usage d'espace piétons pour entreposer des voitures au lieu d'orienter les intéressés vers les sites disponibles comme les différents parkings souterrains ?
2. Quelles sont les règles qui régissent l'utilisation de l'espace public?
3. Que fait ASR pour remédier à la situation et mettre fin au conflit voiture/piéton.ne?

Pour les Vert.e.s: Colin Wahli



En Avant Vevey

Avec le soutien de:

Interpellation interpartis Les Vert.es, PS et da. / Zones 30 km/h : éloge de la lenteur

Préambule

Nous nous faisons l'écho de préoccupations exprimées sur les réseaux sociaux, et de nombreux témoignages reçus de vive voix, concernant les dangers des zones 30 km/h telles qu'elles existent actuellement dans notre ville.

En 2018, Vevey passait une série de rues du centre-ville en zone 30 km/h avec pour volonté de sécuriser ces tronçons et de contribuer à améliorer la convivialité dans ce périmètre.

Notre postulat interpartis "Restons calmes" de mai 2020 proposait déjà de réduire les nuisances du trafic automobile et de renforcer la mobilité douce, pour préserver la santé publique tout en répondant aux enjeux climatiques.

Afin de mener une politique de la mobilité en meilleure cohérence avec la politique des transports, l'aménagement du territoire et le développement durable, nous notons avec satisfaction que, dès juillet 2021, la Municipalité s'est dotée d'un spécialiste de la mobilité.

Une réalisation non aboutie

Si la volonté en matière de zones 30 km/h était bien exprimée, la réalisation laisse largement à désirer. En effet, la Municipalité s'est souvent contentée d'un panneau indicateur et d'un marquage au sol en entrée de zone. Le TCS note que *la zone idéale serait la zone où une réduction spontanée de la vitesse serait induite par l'aménagement, sans devoir recourir à la signalisation*. En l'absence de mesures de modération de trafic, le conducteur ou la conductrice oublie qu'il est dans une zone limitée.

Aujourd'hui, comme déjà décrit dans le postulat Isabel Jerbia « des zones 30km/h en toute sécurité ! » déposé en 2018, les aménagements de ces zones sont considérés comme largement insuffisants et inefficaces, voire dangereux pour les usagères et usagers (automobilistes, cyclistes, piétons). Le TCS ne se prive pas d'écrire qu'*une zone devient un simple alibi lorsqu'elle se réduit à une signalisation à l'entrée sans comporter les éléments d'aménagements nécessaires*. Cette impression s'applique à plusieurs endroits en Ville de Vevey, p. ex. rue du Torrent, rue de Lausanne, av. Cérésolle, etc.

Concernant les passages piétons, ils sont en règle générale absents des zones 30 sauf dans certains cas exceptionnels "lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes", (selon l'article 4 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre). Or nous observons que la suppression des passages piétons en lien avec l'aménagement des zones 30 mène dans certaines rues à une augmentation des situations dangereuses. En effet, ni les automobilistes, ni les piétons ni les cyclistes ne connaissent bien les règles qui s'appliquent dans ces zones, c'est-à-dire le fait que les piétons peuvent traverser à tout endroit.

Or bien réfléchies et bien aménagées, il est généralement admis que les zones 30 km/h contribuent à améliorer la sécurité en ville, ne serait-ce qu'en diminuant significativement la distance de freinage.

Outre cet aspect sécuritaire, la diminution de vitesse permet également de réduire les nuisances sonores dont est victime une large partie de la population à Vevey. De récentes expériences, notamment en ville de Lausanne, démontrent que la limitation à 30 km/h permet de réduire le bruit ressenti de moitié. Baisser la vitesse serait donc une mesure simple et économique à mettre en place.



Retour de la mendicité dans nos rues

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques années déjà, le législateur vaudois et ASR ont décidé d'interdire la mendicité dans nos rues. Début 2021, un arrêt de la CEDH a condamné une loi similaire en vigueur dans le canton de Genève. Cette décision peut encourager à modifier la loi en vigueur, mais tant que celle-ci n'est pas sous toit, un exécutif ne peut pas se soustraire à la loi en vigueur et se doit de la faire respecter.

Depuis quelques mois, nous observons régulièrement des mendiants œuvrer dans nos rues, que ce soit à la gare, devant les centres commerciaux ou lors des marchés. Ils importunent bon nombre de voyageurs, promeneurs et clients dont certains se sentent en insécurité face à des demandes insistantes.

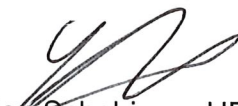
Rappelons que notre pays, notre canton et notre commune offrent un filet social aux mailles serrées et aux nombreuses prestations sociales qui permettent à tout un chacun de ne pas avoir besoin de mendier pour vivre. D'ailleurs, nous faisons principalement face à Vevey à de la mendicité de métier, organisée en réseaux tout sauf philanthropiques.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe UDC, accompagné du groupe PLR, pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle donné des directives à ASR pour ne plus combattre la mendicité et se mettre ainsi hors la loi ?
2. La Municipalité va-t-elle insister ou donner des directives auprès d'ASR pour que la loi contre la mendicité et son règlement soient appliqués ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses orales.

Vevey, le 2 décembre 2021


Bastien Schobinger UDC


Sandra Marques
Par le PLR Vevey

Le Service de l'urbanisme a pour but la gestion des règles de la construction, un devoir de protection du patrimoine bâti, la vérification des demandes de permis, leur suivi, pour ne citer que ceux-ci.

C'est un service complexe qui n'est pas toujours libre de ses choix et dépend souvent des normes et procédures imposées par le canton, notamment par le biais des synthèses CAMAC qui sont la liste des demandes des différents services cantonaux.

Le Service de l'urbanisme accorde également des autorisations pour des travaux de petite importance ne nécessitant pas de mise à l'enquête publique.

Cette interpellation se penche particulièrement sur les 2 thèmes concernant son rôle d'intermédiaire entre les maîtres d'ouvrage et les services cantonaux et sa façon de traiter ces travaux de petite importance.

Pour le 1^{er} thème, l'exemple de la transformation du Cep d'or : 7,5 mois pour obtenir un permis de transformer ce café, et à la suite des demandes des services cantonaux frisant l'absurde. Par exemple le fait que ce bâtiment fait partie d'une zone répertoriée de risque d'inondation ainsi que d'une zone d'intérêt archéologique. Dans ce cas précis aucun de ces deux sujets n'est pertinent. Mais ils imposent de faire appel à des spécialistes, exigent des rapports, prennent une énergie folle et représentent un temps perdu et des plus-values considérables.

Chacun sait que boire un café au Cep d'or l'a toujours exposé à un risque grave de noyade...

Il est clair que la commune n'est pas responsable des excès du canton mais en tant que spécialiste de la ville, le Service de l'urbanisme ne pourrait-il pas modérer certaines de ses demandes farfelues et jouer un rôle d'intermédiaire facilitateur ?

Pour le 2^{ème} thème, les travaux de petite importance, la situation est différente. Certains ne devraient même pas faire l'objet d'une autorisation dans la mesure où leur impact est quasi nul. Et pourtant une simple autorisation de poser une benne pour 1 journée sur une place de parc communale, même décentrée, prend 2 semaines. Pour un projet de pose d'une pompe à chaleur, un plan d'implantation ne suffit plus, il faut des coupes, des plans et des détails qui n'en finissent plus. Les procédures existantes sont parfois appliquées de façon exagérée. La liste d'exemples est longue et les effets sont pervers :

D'abord suite à certaines de ces tracasseries concernant des travaux vraiment mineurs, il est risqué que le sentiment « *On n'aurait mieux fait de ne rien demander* » devienne une tendance. Et plus grave, certaines initiatives allant clairement dans un sens écologique, encouragées par la ville faisant de l'urgence climatique une priorité et faisant d'ailleurs l'objet de subventions, pourraient ne jamais voir le jour du fait de privés se sentant démunis face à tant de juridisme tatillon.

Et dans un sens plus général, la décision de la ville d'investir ces prochaines années pour l'entretien du patrimoine communal fera souvent l'objet de procédures impliquant le Service de l'urbanisme. Cette collaboration entre les services devra impérativement être positive.

Et il est tout de même important de préciser que les points soulevés ci-dessus ne représentent qu'une petite partie du volume de travail géré par ce service. Beaucoup peuvent attester de rapports fort positifs et constructifs dans le cadre de contact lié à des procédures diverses. Les compétences au sein de ce service ne sont en aucun cas remises en cause.

Nous voudrions néanmoins poser les questions suivantes :

Questions

- Dans un contexte de procédures de plus en plus lourdes venant du canton et comprenant parfois des demandes farfelues, la Municipalité ne pense-t-elle pas que le service, en tant que spécialiste de la ville, pourrait tempérer, accélérer les choses et jouer un rôle de facilitateur ? Et quelle est sa latitude opérationnelle face au canton dans ces cas de figure ?
- Quand des privés décident de suivre les incitations de la commune et prennent des initiatives dans un sens écologique, et au vu de la position claire de la ville quant à l'urgence climatique, la Municipalité n'estime-t-elle pas que le service de l'urbanisme devrait se sentir une envie d'encourager et d'éviter de mettre des bâtons dans les roues de ces initiatives privées écologiques ?
- La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'un excès de juridisme tatillon concernant des projets de faible importance puisse inciter des gens à entreprendre des travaux sans aucune demande préalable ?
- Dans le cadre des investissements projetés par la ville pour l'entretien du patrimoine communal, la Municipalité prévoit-elle une façon de procéder allant clairement dans le sens des intérêts de la ville ?

Au vu de la complexité du sujet, nous demandons une réponse écrite.

Pour le groupe Vevey Libre
Stéphane Molliat

